



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Technicien de lignes
d'énergie électrique**

434A

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

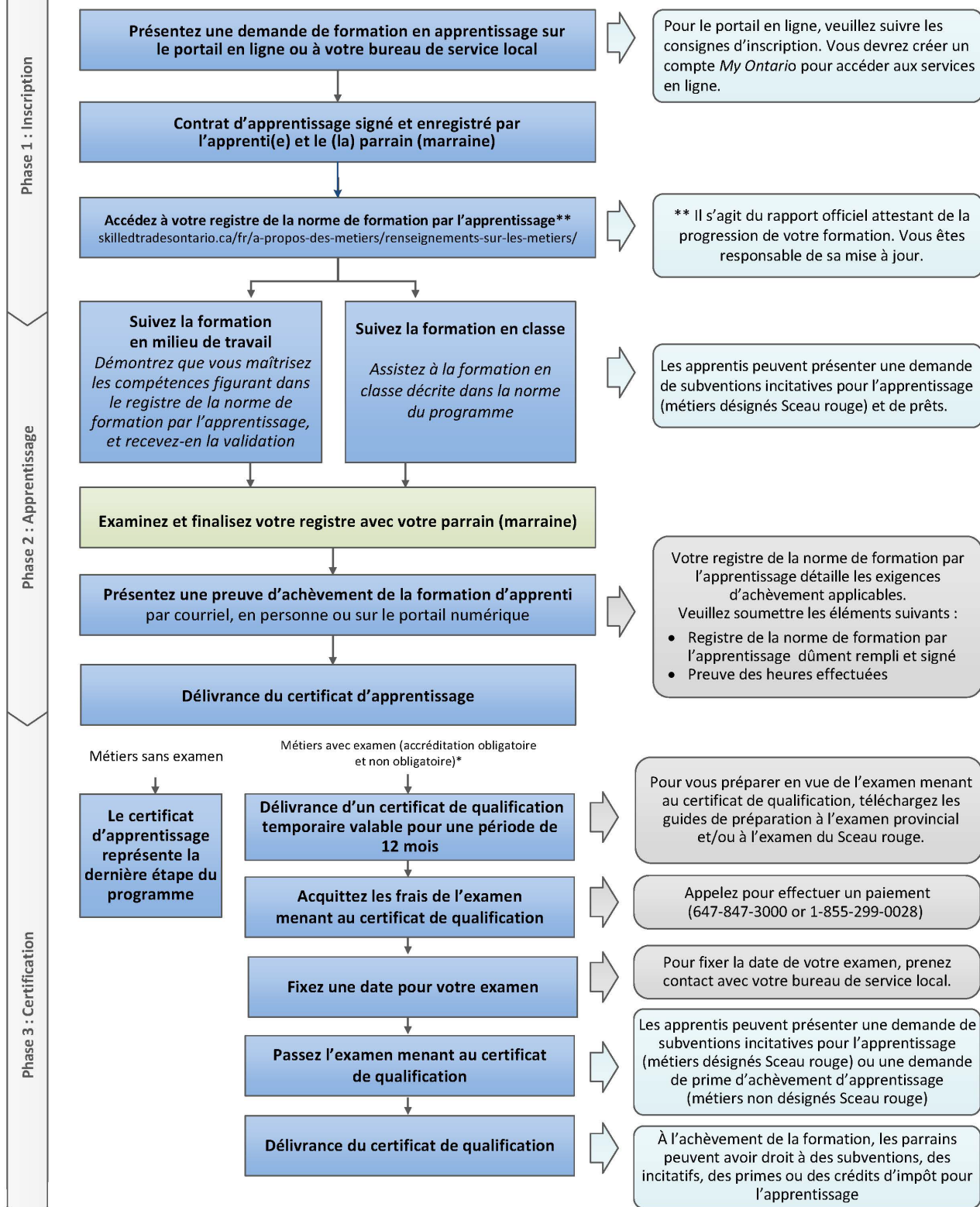
N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification



* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Table des matières	Page
Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré	1
Ressources et liens propres au métier	2
Méthodologie – Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités de Métiers spécialisés Ontario (MSO) et du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC)	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	10
Champ d'exercice	10
Lignes directrices du programme.....	10
Exigences du programme	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	11
Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage	11
Résumé de Compétences pour réussir	11
Norme de rendement.....	12
Autres certifications requises	12
Formation des apprentis – conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	13
Avis de collecte de renseignements personnels	15
Tableau des exigences d'achèvement	16
Liste de formateurs	17
Ensembles de compétences	
9128 Réaliser des pratiques de travail sécuritaire	18
9129 Utiliser et entretenir les outils et l'équipement.....	26
9130 Organiser le travail	30
9131 Accéder à la zone de travail.....	35
9132 Utiliser des méthodes de travail sur ligne sous tension	41
9133 Démontrer des compétences en communication.....	45
9134 Installer des poteaux électriques et des structures métalliques en treillis	47
9135 Installer des réseaux de conducteurs.....	54
9136 Installer des réseaux d'alimentation souterrains et marins	57
9137 Installer l'équipement de commande de tension	64

9138	Installer l'équipement de protection du réseau	69
9139	Installer des appareils de mesure	72
9140	Installer des appareils de communication	74
9141	Installer et entretenir des réseaux de lampadaires	76
9142	Faire fonctionner les réseaux de distribution et de transport	78
9143	Entretien et réparer les réseaux de transport	81
9144	Entretien et réparer les réseaux de distribution.....	91
	Liste des abréviations	100
	Définitions	101
	Prêt(e) à passer l'examen?	104
	Directives pour consigner un changement de parrain.....	105
	Dossiers de changement de parrain.....	106
Annexes relatives à l'apprentissage		
	Annexe A – Consignes pour remplir l'attestation de fin d'apprentissage(Annexe A)	
	Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	(Annexe B)
	Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	(Annexe C)
	Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	(Annexe D)
	Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)	i

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://www.metierspecialisesontario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Révision 2022 (V300)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine). Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même personne;
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis afin de s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	<u>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)</u>
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-immigration-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/
Ontario Regional Common Ground Alliance	https://orcga.com/
Association canadienne de normalisation	http://www.csagroup.org
Association pour la santé et la sécurité dans les infrastructures	http://www.ihsa.ca
Commission des normes techniques et de la sécurité	https://www.tsa.org
Office de la sécurité des installations électriques (ESA)	https://www.esasafe.com
Règl. de l'Ont. 22/04 : SÉCURITÉ DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	https://www.ontario.ca/laws/regulation/040022
Règl. de l'Ont. 213/91, art. 188	https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/910213

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure

l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour le métier de **technicien de lignes d'énergie électrique (434A)**; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, la norme de rendement pour le métier de **technicien de lignes d'énergie électrique (434A)** doit être exécutée conformément à tous les codes et à toutes les normes en vigueur sur le territoire; toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées, et tous les dangers associés à la tâche en question doivent être repérés avant la réalisation des travaux. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :
 - Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
 - *Règlement sur la sensibilisation et la formation au travail en hauteur* (Règlement de l'Ontario 297/13);
- Tous les règlements, lois, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.), par exemple :
 - Règl. de l'Ont. 22/04 : SÉCURITÉ DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE;
 - Code de protection de travail en électricité (UWPC);
 - Règles concernant les fournisseurs de service public d'électricité;
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le **ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC)** a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « *Objet et modalités du contrat d'apprentissage* », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « *Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage* » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e). Un instructeur en salle de classe n'est pas autorisé à valider les compétences contenues dans ce registre.

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;

- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de technicien de lignes d'énergie électrique est décrit à l'article 105 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

Technicien de lignes d'énergie électrique

105. Le champ d'exercice du métier de technicien de lignes d'énergie électrique consiste notamment à faire ce qui suit :

1. Faire fonctionner et assurer l'entretien et la maintenance des lignes électriques utilisées pour acheminer l'électricité des centrales aux consommateurs.
2. Construire ou assembler un réseau de lignes électriques servant à transporter l'électricité des centrales aux consommateurs.

*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 105 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement. *

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 7 680 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 320 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

8 000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Taux de salaire

Il n'existe pas de taux de salaire réglementaire pour le métier de technicien de lignes d'énergie électrique.

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Le métier de technicien de lignes d'énergie électrique est un métier à accréditation non obligatoire.

Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage

L'apprenti(e) doit:

- Acquérir toutes les compétences obligatoires (non ombrées) telles que définies dans le registre, soit environ 80 % des compétences énoncées. Veuillez consulter le tableau des exigences d'achèvement à la page 16 pour plus de détails.
- Terminer la formation en classe décrite dans les normes du programme.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de technicien de lignes d'énergie électrique (434A) doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

- Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :
 - Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
 - Règl. de l'Ont. 22/04 : SÉCURITÉ DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE;
 - Code de protection de travail en électricité (UWPC);
 - Règl. de l'Ont. 213/91, art. 188;
 - Lois émanant de l'Office de la sécurité des installations électriques (ESA);
 - Lois émanant de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS);
 - Règles de sécurité en matière d'électricité émanant de l'Association pour la santé et la sécurité dans les infrastructures (IHSA);
- Codes du bâtiment;
- Évaluations environnementales;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un(e) apprenti(e) reçoive une formation et/ou une certification spécifique en matière de santé et de sécurité au travail dans divers domaines au cours de son apprentissage, il est important de savoir que d'autres formations et certifications à cet égard peuvent également devoir être renouvelées ou mises à jour en cours de carrière pour pouvoir effectuer de nouveaux types de travail. D'autres certifications peuvent être exigées par l'employeur, par exemple :

- RCR et premiers soins, et formation sur l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA);
- Permis d'embarcation et/ou permis de conduire;
- Conducteur d'équipement lourd.

Le *Règlement sur la sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail et la formation* (Règlement de l'Ontario 297/13) pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) énonce les exigences obligatoires en matière de formation sur le travail en hauteur. La formation au travail en hauteur est valable pendant trois ans à compter de la date à laquelle le (la) travailleur(euse) a suivi un programme de formation fourni par un agent autorisé.

**Veuillez noter que pour toutes les grues mobiles, les appareils de levage similaires ou les équipements à flèche radiale dont la capacité de levage nominale maximale est supérieure à 8 tonnes, un certificat de conducteur d'engins de levage – grue mobile est requis pour les tâches d'installation, de test, d'utilisation et d'entretien.*

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur(trice) si vous n'êtes pas certain(e) de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres;
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;

- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des
compétences
33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656
Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Technicien de lignes d'énergie électrique - Tableau des exigences d'achèvement

Pour appuyer le développement et l'acquisition des compétences fondamentales, des experts de l'industrie pour le métier de technicien de lignes d'énergie électrique consultés par Métiers spécialisés Ontario ont établi des exigences minimales pour validation dans le registre, pour pouvoir achever le programme d'apprentissage :

Numéro de l'en-semble de compé-tences	Titre de l'ensemble de compétences	Nombre total de compétences dans l'ensemble de compétences	Exigences minimales pour la validation
9128	Réaliser des pratiques de travail sécuritaire	10	10
9129	Utiliser et entretenir les outils et l'équipement	5	5
9130	Organiser le travail	5	5
9131	Accéder à la zone de travail	7	6
9132	Utiliser les méthodes de travail sur ligne sous tension	5	4
9133	Démontrer des compétences en communication	3	3
9134	Installer des poteaux électriques et des structures métalliques en treillis	8	5
9135	Installer des réseaux de conducteurs	4	4
9136	Installer des réseaux d'alimentation souterrains et marins	9	5
9137	Installer l'équipement de commande de tension	5	5
9138	Installer l'équipement de protection du réseau	4	4
9139	Installer des appareils de mesure	2	1
9140	Installer des appareils de communication	2	0
9141	Installer et entretenir des réseaux de lampadaires	2	2
9142	Faire fonctionner les réseaux de distribution et de transport	3	1
9143	Entretenir et réparer les réseaux de transport	11	9
9144	Entretenir et réparer les réseaux de distribution	9	7

9128 Réaliser des pratiques de travail sécuritaire

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique travaillent avec des réseaux sous tension ou hors tension et sont chargés d'établir et de maintenir un environnement électrique sécuritaire. Les dangers professionnels de ce métier sont le travail avec des équipements à haute tension, le travail dans des espaces clos, le travail en hauteur et le travail dans des conditions climatiques et environnementales extrêmes. Il est essentiel que les techniciens de lignes d'énergie électrique soient conscients de leur environnement et des dangers qu'ils peuvent rencontrer, qu'ils soient liés à l'électricité, à la gravitation, à la mécanique, aux véhicules, à l'environnement ou aux produits chimiques.

Compétences

9128.01 Se conformer aux lois, règlements, codes et directives applicables et aux règlements administratifs qui s'appliquent aux pratiques en milieu de travail :

- En identifiant la loi, le règlement, le code ou la directive en question;
- En lisant et en interprétant la loi, le règlement, le code ou la directive en fonction des circonstances;
- En se tenant au courant des changements; et
- En appliquant les exigences aux fonctions du poste;

Conformément aux lois, aux règlements, aux codes, aux normes, aux spécifications des fabricants et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9128.02 Utiliser l'équipement de sécurité et l'équipement de protection individuelle (ÉPI) en fonction de la tâche à accomplir :

- En sachant reconnaître les risques professionnels (personnels, environnementaux) qui nécessitent l'utilisation d'un ÉPI et d'un équipement de sécurité;
- En utilisant l'ÉPI requis pour des tâches spécifiques, tels que des casques de protection, des gants en caoutchouc (gants de protection en caoutchouc et extérieurs), des bottes de sécurité, des lunettes de sécurité, des écrans faciaux, des protections auditives, des vêtements ignifuges, des vêtements de protection contre les arcs électriques, des vêtements haute visibilité, des protections respiratoires (masques) et des respirateurs;
- En utilisant de l'équipement de sécurité (extincteurs d'incendie, trousse de premiers soins, équipement de sauvetage, défibrillateurs externes automatisés (DEA), trousse pour brûlures);
- En inspectant l'ÉPI pour détecter tout dommage ou défaut;
- En ajustant l'ÉPI au besoin;
- En repérant l'équipement de sécurité défectueux;
- En étiquetant l'ÉPI et l'équipement de sécurité défectueux et en les mettant hors service;
- En remplaçant l'équipement de sécurité défectueux;
- En signalant au superviseur tous les ÉPI et l'équipement de sécurité endommagés ou périmés; et
- En entreposant l'ÉPI et l'équipement de sécurité selon les besoins;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.03 **Utiliser un équipement de protection contre les chutes**, comme des dispositifs antichute et des dispositifs de retenue lors de travaux en hauteur qui ne sont pas protégés par des systèmes de garde-corps, des barrières d'avertissement et des panneaux :

- En choisissant un système de protection contre les chutes, comme un dispositif de retenue, un dispositif antichute ou un équipement de protection contre les chutes, selon les besoins de la tâche;
- En inspectant les composants du système de protection contre les chutes, par exemple les cordes, les points de fixation, les ancrages, les ceintures et les harnais, pour détecter tout dommage ou toute défaillance;
- En examinant les consignes de protection contre les chutes;
- En ajustant l'équipement au besoin;
- En étiquetant, en mettant hors service et en remplaçant tout équipement défectueux;
- En signalant au superviseur tout équipement de sécurité endommagé ou périmé; et
- En effectuant l'entreposage selon les besoins;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.04 **Utiliser un positionnement et des méthodes de levage et de transport sécuritaires** pour éviter les blessures :

- En portant l'ÉPI nécessaire pour la tâche à accomplir;
- En éliminant les risques sur le lieu de travail;
- En soulevant toute charge les pieds écartés, genoux pliés;
- En tenant l'objet près du corps, en faisant pivoter les pieds et en poussant plutôt qu'en tirant; et
- En transportant les charges lourdes et en déplaçant les charges légères, lourdes ou encombrantes à l'aide d'appareils mécaniques tels que des lève-palettes et des grues;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux principes ergonomiques, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.05 Manipuler des matières dangereuses au travail pour contrôler et protéger les individus contre les blessures et l'environnement contre la contamination :

- En identifiant le type de matières dangereuses;
- En accédant aux fiches de données de sécurité (FDS) et en les consultant;
- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En utilisant tous les matériaux uniquement aux fins prévues;
- En utilisant le matériel de manutention et d'entreposage approprié;
- En étiquetant les matériaux et les contenants;
- En empêchant tout rejet non autorisé de déchets dangereux dans l'environnement;
- En entreposant les déchets dangereux dans un contenant désigné et étiqueté;
- En scellant le contenant;
- En nettoyant sans délai les déversements; et
- En éliminant les déchets dangereux et les contenants selon les délais prescrits;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et aux procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.06 Contrôler les dangers et les conditions à l'origine des dangers :

- En identifiant le danger ou la condition dangereuse (électricité, retour d'énergie, produits chimiques, incendie, pression, gravitation, danger auditif, qualité de l'air, explosions, substances toxiques et dangers environnementaux);
- En retirant des matériaux et des obstructions;
- En organisant les matériaux et l'équipement;
- En mettant en application des mesures correctives, notamment le contrôle du chantier et de la circulation, les barrières et l'équipement de protection en caoutchouc;
- En communiquant et en exécutant des signaux, le cas échéant;
- En respectant les procédures de lutte contre les incendies;
- En suivant les procédures relatives aux espaces clos, le cas échéant; et
- En maintenant un chantier propre et organisé;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes et politiques de l'entreprise, à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi qu'aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.07 Contrôler les risques environnementaux tels que les déversements d'huile, les déversements de gaz, les conditions propices aux incendies, les radiations et la protection de la zone lors du travail dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement et de la protection de la faune :

- En reconnaissant les dangers environnementaux;
- En utilisant des trousse de déversement pour nettoyer et prévenir la propagation des dangers environnementaux;
- En installant des barrières de protection (filtres à limon, sacs de sable et digues) pour réduire les dangers au minimum;
- En signalant l'emplacement du déversement aux services d'urgence; et
- En adaptant les procédures de travail en fonction des dangers environnementaux;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux règlements environnementaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.08 **Contrôler les dangers liés aux lignes de transport d'électricité**, comme les dangers du travail aérien (débris étrangers, poteaux brisés, isolateurs, fils d'attache, traverses) et les dangers du travail souterrain et marin (gaz, vapeurs, inondations, éboulements) :

- En déterminant le type de danger;
- En maintenant des limites d'approche sécuritaires;
- En repérant et en gérant les deuxièmes points de contact (tension de contact et de pas);
- En installant des barrières de protection comme des protecteurs isolants, des gants en caoutchouc et des outils en plastique renforcé de fibre de verre (PRFV) (perches isolantes) en fonction des limites d'approche et des procédures de travail sur ligne sous tension;
- En utilisant une signalisation et des barrières de protection basées sur les limites d'approche et les procédures de travail sur ligne sous tension;
- En ventilant les espaces clos ou restreints (tels que des tunnels, des tranchées ou des chambres souterraines);
- En utilisant de l'équipement de sauvetage et de surveillance pour les espaces clos; et
- En informant les intervenants au sujet des dangers du travail aérien, souterrain et marin;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.09 **Intervenir en cas d'urgence sur le lieu de travail**, par exemple les maux soudains ou les blessures mineures, les brûlures, les coupures, les écorchures, les chutes, les entorses, l'inhalation de produits chimiques, les blessures par contact électrique et la contamination oculaire, afin de réduire au minimum les blessures pour soi-même et les autres et de rétablir des conditions de travail sécuritaires :

- En évaluant la situation;
- En stabilisant et en préparant la victime;
- En connaissant l'emplacement des fournitures et de l'équipement de premiers soins;
- En mettant en application les premiers soins (voies respiratoires, contrôle de la respiration, circulation);
- En composant le 911 au besoin;
- En coopérant avec les intervenants d'urgence;
- En signalant l'incident au superviseur; et
- En documentant l'incident comme il se doit;

Conformément au plan de sauvetage, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9128.10 Réaliser des procédures d'évacuation et de sauvetage :

- En évaluant la situation ou en effectuant une étude des lieux pour déterminer si un sauvetage ou une évacuation est nécessaire;
- En déterminant la proximité d'autres travailleurs, d'équipement ou d'appareils électriques;
- En évaluant les facteurs contributifs (conducteurs ou contacts électriques, collision avec des branches ou des sections d'arbres, foudre, victime coincée, problèmes médicaux comme des morsures d'insectes ou d'animaux ou un coup de chaleur, etc.);
- En évaluant l'état de la victime;
- En déterminant la faisabilité ou le caractère approprié d'un sauvetage aérien;
- En déterminant la nécessité d'un sauvetage par les services médicaux d'urgence;
- En réalisant un sauvetage au sommet d'un poteau ou d'une tour ou en contactant les services médicaux d'urgence; et
- En documentant l'incident comme il se doit;

Conformément au plan de sauvetage, aux politiques et protocoles d'urgence de l'entreprise et aux normes de sécurité de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9129 Utiliser et entretenir les outils et l'équipement

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique choisissent et utilisent des outils et de l'équipement, y compris des outils à main, des outils à moteur et des outils à charge explosive, de l'équipement électrique de mesure et d'essai, ainsi que de l'équipement de gréage, de hissage et de levage, en fonction des exigences et des milieux de travail.

Compétences

9129.01 Utiliser des outils à main, des outils à moteur et des outils à charge explosive :

- En choisissant en fonction des exigences du travail;
- En effectuant une inspection pour détecter les défauts, les conditions dangereuses ou les défaillances;
- En réalisant des essais et en notant les caractéristiques de sécurité;
- En les faisant fonctionner;
- En étiquetant les outils usés, endommagés et défectueux;
- En remplaçant ou en réparant les outils;
- En nettoyant et en lubrifiant les outils;
- En entretenant et en ajustant les outils; et
- En assurant l'entreposage des outils et en s'assurant qu'ils sont en bon état de marche;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux pratiques de sécurité de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9129.02 Utiliser l'équipement électrique de mesure et d'essai tels que les voltmètres, les contrôleurs-repéreurs de phases, les indicateurs de transposition, les ampèremètres, les contrôleurs d'isolement et les composants de l'équipement électrique de mesure et d'essai (batteries, conducteurs) :

- En sélectionnant un appareil compatible avec l'application;
- En repérant tout équipement électrique de mesure et d'essai usé, endommagé, désuet ou défectueux et en le retirant du service;
- En étalonnant l'appareil au besoin;
- En confirmant le fonctionnement de l'équipement de mesure par rapport à une source connue avant et après le test;
- En confirmant que l'appareil est compatible avec l'application;
- En suivant toutes les procédures de test recommandées;
- En utilisant et en surveillant le fonctionnement et le rendement de l'équipement;
- En remplaçant les composants de l'équipement électrique de mesure et d'essai; et
- En effectuant l'entreposage;

Conformément aux spécifications des fabricants et aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9129.03 Préparer l'équipement de gréage, de hissage et de levage comme les élingues, les pinces à connexions et les crochets à câble, les manilles, les cordes, les câbles, les palans à chaîne, les palans à corde, les treuils à câbles, les cabestans, les palans à toile et les leviers :

- En identifiant le type de levage à effectuer (standard ou critique) en fonction des risques et des limites du chantier;
- En choisissant l'équipement de gréage, de hissage et de levage selon les exigences de la tâche;
- En effectuant des inspections avant l'utilisation pour déterminer l'état des forces portantes, les défauts de structure, les dates d'essai, les défaillances, les fissures de contrainte, les fractures ou le décentrage des pièces;
- En documentant et en signalant tout équipement défectueux;
- En calculant le poids de la charge à soulever au moyen d'un dynamomètre pour mesurer le poids de la charge et la flèche des conducteurs;
- En consultant les tableaux de charge; et
- En établissant une trajectoire en tenant compte des personnes se trouvant à proximité, des caractéristiques de la charge, des conditions météorologiques et du champ de vision du conducteur;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9129.04 Utiliser l'équipement de levage et de gréage pour déplacer la charge :

- En hissant et en repositionnant l'équipement avant le déplacement;
- En raccordant la charge, en épissant les cordes et en réalisant des nœuds sur les cordes;
- En vérifiant le dispositif de gréage pour confirmer la sécurité de la charge;
- En soulevant la charge en utilisant des câbles stabilisateurs comme guides;
- En répondant aux directives de la personne responsable de la signalisation; et
- En déplaçant et en abaissant la charge;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire (Code de la route).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9129.05 Entretien l'équipement de hissage, de levage et de gréage :

- En effectuant des inspections périodiques;
- En étiquetant et en retirant tout équipement de gréage, de hissage et de levage endommagé, usé ou dangereux;
- En nettoyant, en lubrifiant et en réglant l'équipement;
- En consignait les informations relatives à l'entretien dans le registre; et
- En effectuant l'entreposage;

Conformément aux spécifications des fabricants et aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9130 Organiser le travail

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique organisent leur travail dans une optique de sécurité et de productivité par une préparation et une planification adéquate. Ils interprètent des plans, des dessins et des spécifications, préparent le chantier, planifient les tâches quotidiennes avant d'entreprendre une tâche, élaborent les documents du Code de protection de travail en électricité (UWPC) et exécutent des procédures de cadenassage, d'étiquetage et de blocage.

Compétences

9130.01 Interpréter des plans, des dessins, des spécifications et des ordres de travail pour identifier les considérations relatives à la planification du chantier et guider les activités de planification du travail :

- En localisant des informations dans les spécifications (schémas unifilaires), les normes, les révisions et les points de démarcation;
- En reconnaissant l'échelle, les symboles, les limites de propriété, le nivellement et les élévations;
- En reconnaissant les infrastructures et les services publics (installations souterraines, services publics aériens et systèmes ferroviaires);
- En déterminant les matériaux et l'équipement nécessaires pour le travail à accomplir;
- En repérant les dangers et les obstacles du chantier; et
- En déterminant les exigences de sécurité du chantier, par exemple l'installation de barrières et le contrôle de la circulation;

Conformément aux politiques de l'entreprise, aux documents de procédure, aux normes de sécurité de l'industrie et au Règl. de l'Ont. 22/04 : Sécurité de la distribution électrique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9130.02 Préparer le chantier :

- En vérifiant l'emplacement des services aériens et souterrains tels que le gaz, les communications, l'électricité, l'eau et les égouts;
- En repérant et en signalant les écarts entre les plans et les conditions réelles du site;
- En éliminant ou en contrôlant des obstacles et des dangers tels que la neige, la glace, les arbres, les rochers, la circulation, le public, le lieu de travail (dangers biologiques), le feu, les hauteurs, les produits chimiques, les gaz, les radiations, l'amiante et les dangers environnementaux (déversements);
- En choisissant et en organisant les matériaux, les fournitures et l'équipement; et
- En identifiant et en mettant en œuvre des mesures de contrôle de la circulation et des barrières de sécurité;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, au plan de projet et aux spécifications, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9130.03 Planifier les tâches et la marche à suivre des travaux :

- En déterminant les exigences ayant trait aux pannes et aux interruptions ainsi que l'impact sur les clients ou le public;
- En reconnaissant l'état de l'apport;
- En effectuant une évaluation des risques, en repérant les dangers du chantier et en déterminant les besoins en matière de barrières de sécurité;
- En déterminant la séquence de travail, la méthode de travail et les responsabilités des travailleurs;
- En estimant le temps requis pour effectuer les tâches, de façon à établir les objectifs journaliers, en prenant en considération les besoins des autres gens de métier et travailleurs, ainsi que leur niveau d'expérience;
- En déterminant les exigences ayant trait à l'adaptation du travail aux conditions météorologiques, dans le respect des paramètres de sécurité;
- En obtenant les permis et les autorisations nécessaires;
- En obtenant les matériaux et les fournitures nécessaires;
- En participant à l'élaboration d'un plan d'urgence ou de sauvetage; et
- En documentant le plan de travail;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, au plan de projet et aux spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9130.04 Effectuer des procédures de protection en milieu de travail en électricité pour isoler et contrôler les sources d'énergie dangereuse :

- En informant les autorités de contrôle des travaux nécessaires;
- En communiquant avec les autres corps de métier et les personnes ou les parties concernées;
- En identifiant les sources d'énergie, les paramètres de la zone de travail sécuritaire, les membres du groupe et les appareils garantis;
- En identifiant les points d'isolement pour le cadenassage et l'étiquetage à l'aide d'informations telles que les diagrammes opérationnels, les dessins, les schémas unifilaires et les étiquettes de câbles et d'équipements;
- En isolant l'équipement (coudes, points d'isolement, commutateurs);
- En confirmant que la position des appareils garantis n'est pas modifiée et en apposant l'étiquette requise;
- En obtenant le permis de travail requis;
- En testant le réseau pour vérifier l'isolement d'appareils électriques à l'aide d'équipement à tension nominale, tels que des voltmètres, des appareils de vérification de haute tension et des indicateurs de potentiel;
- En exécutant des procédures de mise à la terre et de mise à la masse temporaires pour mettre l'équipement hors tension;
- En communiquant les limites de la zone de travail sécuritaire à tous les membres de l'équipe;
- En documentant les procédures de cadenassage et d'étiquetage et en faisant un compte rendu; et
- En suivant les procédures de blocage, le cas échéant;

Conformément au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux spécifications des fabricants, aux procédures du chantier, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie ainsi qu'aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9130.05 Tenir à jour la documentation, comme les rapports de service, les ordres de travail, les feuilles de présence, les rapports d'interruption de service, les rapports d'accidents avec blessure, les registres, les inspections de véhicules, les rapports de chantier, les informations sur le Code de protection en milieu de travail en électricité, les dossiers d'entretien, les normes de conception de la construction et la cartographie :

- En identifiant les dossiers qui doivent être maintenus;
- En respectant les procédures établies;
- En documentant/enregistrant, en mettant à jour ou en révisant les informations selon les besoins;
- En faisant correspondre les dossiers aux horaires;
- En organisant les dossiers (papier ou électroniques);
- En protégeant les documents; et
- En assurant le maintien de la confidentialité;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9131 Accéder à la zone de travail

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique accèdent à leurs zones de travail en grim pant à des poteaux et à des structures métalliques en treillis en utilisant des équipements d'accès tels que des échelles, des plateformes élévatrices et des équipements tout-terrain. Ils peuvent se déplacer en hélicoptère pour accéder aux structures dans les zones éloignées.

Compétences

9131.01 Grimper dans des structures telles que des poteaux et des structures en treillis métallique pour accéder à la zone de travail :

- En inspectant le matériel et l'équipement de grimpage, tels que les courroies, les grappins et les dispositifs antichute;
- En inspectant la structure, y compris en effectuant des contrôles visuels et des tests d'intégrité pour vérifier la stabilité;
- En enfilant un équipement de grimpage;
- En positionnant et en ajustant l'équipement selon le type de poteau ou de structure métallique en treillis, ainsi que sa taille, et l'ajustement individuel;
- En utilisant des méthodes de montée et de descente des structures en fonction des conditions de travail; et
- En maintenant en tout temps la fixation à un point d'ancrage lors d'un changement de points d'ancrage;

Conformément aux protocoles relatifs au travail en hauteur, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux autres lois et règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9131.02 Utiliser des échelles :

- En effectuant une évaluation des risques pour trouver des solutions de rechange aux échelles;
- En déterminant le type d'échelle adéquat (permanente ou portative) en fonction de la tâche à accomplir, de l'emplacement et de l'état du site, ainsi que de la hauteur d'accès au travail;
- En utilisant des échelles non conductrices à proximité de réseaux sous tension électrique;
- En choisissant et en utilisant un équipement de protection individuelle et un équipement de sécurité, y compris les systèmes de sauvetage et l'équipement de surveillance pour les espaces clos, selon les besoins;
- En inspectant l'équipement avant l'utilisation, y compris les barreaux d'échelle, les rails, les stabilisateurs, les roues, les crampons et les goupilles, les planches, les plateformes, les supports et les dispositifs de levage motorisés;
- En prenant des mesures correctives au besoin pour signaler ou remplacer les composants dangereux, usés ou défectueux; et
- En effectuant l'installation selon les exigences applicables à l'échelle spécifiée (à coulisse, escabeau), y compris la mise en place, la mise à niveau et la fixation de façon à maintenir trois points de contact;

Conformément aux spécifications du travail, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9131.03 Utiliser des plateformes élévatrices et des échafaudages :

- En déterminant le type d'équipement requis pour le travail ou la tâche;
- En vérifiant la compatibilité avec l'emplacement, le fonctionnement et l'état du chantier;
- En effectuant une évaluation des risques;
- En choisissant et en utilisant un équipement de protection individuelle et un équipement de sécurité, y compris les systèmes de protection contre les chutes, les systèmes de sauvetage et l'équipement de surveillance pour les espaces clos, selon les besoins;
- En inspectant l'équipement avant l'utilisation, y compris les rails, les stabilisateurs, les roues, les crampons et les goupilles, les planches, les plateformes, les supports et les dispositifs de levage motorisés;
- En prenant des mesures correctives au besoin pour signaler ou remplacer les composants dangereux, usés ou défectueux; et
- En effectuant l'installation en fonction des besoins;

Conformément aux spécifications du travail, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9131.04 Entretenir l'équipement d'accès :

- En vérifiant le bon fonctionnement de l'équipement;
- En vérifiant que l'équipement d'accès est en position sécurisée;
- En effectuant une inspection pour détecter tout défaut ou problème;
- En documentant et/ou en étiquetant les défauts ou les problèmes;
- En signalant les défauts ou les problèmes, le cas échéant; et
- En mettant hors service l'équipement ou en remplaçant les composants au besoin;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux spécifications du travail, aux procédures du chantier, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9131.05 Utiliser des véhicules et des équipements auxiliaires tels que des véhicules tout-terrain, des bateaux, des motoneiges, des camions élévateurs à nacelle (manutention, levage de personnel), des machines à chenilles tout-terrain et des pelles hydrauliques :

- En suivant la formation et en obtenant les certificats et les licences nécessaires, le cas échéant;
- En choisissant le type en fonction des exigences du travail;
- En effectuant des vérifications et des inspections avant l'utilisation;
- En vérifiant les niveaux de liquide et en détectant les fuites;
- En arrimant l'équipement pour le transport au besoin;
- En mettant à niveau l'équipement routier et tout-terrain;
- En utilisant l'équipement selon les exigences en vigueur sur le territoire;
- En effectuant des inspections périodiques pour détecter tout dommage ou toute usure;
- En nettoyant et en lubrifiant l'équipement; et
- En remplissant les documents requis;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9131.06 **Effectuer la configuration de l'équipement mobile** comme une grue à flèche radiale, des nacelles et de l'équipement de déroulage des conducteurs, et le stabiliser :

- En déterminant le poids nominal brut du véhicule, charge comprise;
- En choisissant le site;
- En évaluant le site pour vérifier que la pente de la surface, le terrain ou les conditions pourront supporter l'équipement;
- En identifiant les obstructions aériennes et la configuration du réseau électrique;
- En interprétant les tableaux de charge;
- En réalisant des inspections de stabilité;
- En mettant en place des barrières pour le contrôle de la circulation ou des piétons; et
- En utilisant les feux d'avertissement des véhicules;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9131.07 Utiliser l'équipement mobile comme une grue à flèche radiale, des nacelles ou de l'équipement de déroulage des conducteurs :

- En préparant l'équipement pour la tâche;
- En effectuant des tests de fuite de courant et des tests de soupape de retenue (dérive);
- En effectuant des inspections hydrauliques et mécaniques avant l'utilisation;
- En mettant à la terre ou à la masse le véhicule et l'équipement, selon les besoins;
- En répondant aux directives de la personne responsable de la signalisation; et
- En utilisant l'équipement;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9132 Utiliser des méthodes de travail sur ligne sous tension

Description de l'ensemble de compétences : Les méthodes de travail sur ligne sous tension sont utilisées par les techniciens de lignes d'énergie électrique de façon à éviter l'interruption des services d'électricité. Des outils spécialisés, tels que les outils en plastique renforcé de fibre de verre (PRFV) (perches isolantes) et des méthodes ayant recours aux protecteurs isolants, aux barrières et à l'équipement de protection individuelle (ÉPI) spécialisé sont employés pour maintenir la sécurité lorsque les techniciens de lignes d'énergie électrique travaillent à proximité d'appareils sous tension. L'utilisation de procédures de travail sous tension au potentiel est une spécialité du métier de technicien de lignes d'énergie électrique.

Compétences

9132.01 Utiliser des protecteurs isolants et des barrières tels que des tuyaux flexibles, des panneaux rigides, des panneaux fractionnés, des housses isolantes, des couvertures rigides, des protège-traverses et des protège-poteaux en maintenant un contrôle positif et des limites d'approche sécuritaires afin d'éliminer tout danger associé aux deuxièmes points de contact :

- En choisissant la classe et le type de protecteurs isolants selon les spécifications du travail, la configuration du circuit et la tension;
- En utilisant des outils et de l'équipement pour installer les protecteurs isolants;
- En vérifiant que les protecteurs isolants ont une date d'essai ou une date d'expiration valide;
- En effectuant une inspection pour détecter tout défaut;
- En installant des protecteurs isolants pour empêcher un deuxième point de contact;
- En maintenant des limites d'approche sécuritaires à partir du deuxième point de contact;
- En retirant les protecteurs isolants; et
- En assurant l'entretien, le nettoyage et l'entreposage;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9132.02 Utiliser des gants en caoutchouc :

- En choisissant la classe de caoutchouc en fonction de la tension;
- En vérifiant les surgants pour déterminer la classe de gants en caoutchouc;
- En vérifiant que les gants en caoutchouc ont une date d'essai ou une date d'expiration valide;
- En inspectant les gants en caoutchouc et les surgants pour détecter toute coupure ou abrasion avant chaque utilisation;
- En effectuant des essais d'air et d'étirement;
- En positionnant le corps et l'équipement d'accès de façon à assurer la sécurité et la facilité de la tâche, selon les limites de proximité;
- En vérifiant que le dispositif aérien isolé a une date d'essai ou une date d'expiration valide;
- En nettoyant le dispositif aérien isolé; et
- En effectuant un essai de fuite de courant.

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9132.03 Utiliser des outils (perches isolantes) en plastique renforcé de fibre de verre (PRFV) :

- En repérant les dangers;
- En calculant les poids et les tensions pour déterminer les besoins en outils en PRFV;
- En choisissant des outils en PRFV comme des perches isolantes, des perches à embout universel, des perches de commutation, des cisailleuses de lignes sous tension, des pinces de retenue et de levage ainsi que l'équipement connexe, des perches télescopiques et des tirants;
- En vérifiant que les outils en PRFV (perches isolantes) ont une date d'essai ou une date d'expiration valide;
- En choisissant des accessoires d'outils en PRFV (perches isolantes) comme des cisailleuses doubles, des lames tournantes, des crochets tournants et des goupilleurs;
- En nettoyant et en effectuant une inspection visuelle pour détecter des défauts comme des fissures, des raccords desserrés et des égratignures avant l'utilisation;
- En positionnant le corps et l'équipement d'accès de façon à assurer la sécurité et la facilité d'utilisation; et
- En effectuant l'entreposage;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9132.04 Entretenir l'équipement et les outils de travail sous tension, tels que les perches à attaches, les selles à levier, les cisailles, les tirants, les selles, les perches à crochet, les perches à conducteurs et les appareils de manutention aérienne de matériaux :

- En choisissant l'équipement nécessaire pour la tâche;
- En effectuant une inspection pour détecter tout défaut ou défaillance, comme des fissures, des traces de contrainte ou des pièces manquantes ou brisées;
- En repérant les dates d'expiration des essais électriques;
- En étiquetant et en retirant du service tout équipement périmé ou endommagé;

- En les faisant fonctionner;
- En utilisant un nettoyant; et
- En entreposant l'équipement dans un endroit exempt de contaminants, de saleté, d'humidité ou de rayons ultraviolets;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux pratiques de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9132.05 Utiliser des méthodes de travail au potentiel :

- En nettoyant le dispositif aérien isolé;
- En effectuant un essai de fuite de courant;
- En utilisant des outils et de l'équipement tels qu'un dispositif aérien isolé, des grilles métalliques et un compteur de fuite de courant, nécessaires pour le travail au potentiel;
- En suivant les techniques de travail au potentiel; et
- En observant de façon continue le compteur de fuite de courant;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9133 Démontrer des compétences en communication

Description de la compétence : Une communication efficace est nécessaire dans ce métier pour rédiger des documents de travail et communiquer à l'oral et à l'écrit avec les collègues et les clients. Avec l'expérience, on peut s'attendre à ce que les techniciens de lignes d'énergie électrique transmettent leurs compétences professionnelles en encadrant et en conseillant des apprentis ou des collègues.

Compétences

9133.01 Communiquer avec les collègues de travail, notamment les superviseurs, le personnel administratif, le personnel de planification et d'ingénierie, d'autres groupes de travail, le personnel de la salle de conduite, le personnel des magasins et les comités conjoints de santé et de sécurité afin de rendre compte des procédés de travail et de produire des rapports et d'autres documents :

- En utilisant des méthodes verbales, écrites, électroniques et visuelles pour répondre en temps utile;
- En utilisant des techniques de communication verbale telles que l'écoute active, la formulation de questions et l'explicitation;
- En recevant et en répondant aux commentaires pour confirmer que les informations sont bien comprises;
- En déterminant les exigences et les paramètres de production de rapports pour la communication écrite; et
- En rédigeant un contenu adapté au public et à l'objectif visés, qui soit à la fois précis, clair, concis et complet;

Conformément aux pratiques exemplaires, ainsi qu'aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9133.02 Communiquer avec les clients et les organismes externes tels que le grand public, les entrepreneurs et les groupes commerciaux et institutionnels pour répondre aux pannes de courant, aux demandes de renseignements sur les procédures de travail, aux plaintes ou aux requêtes :

- En utilisant des méthodes verbales, écrites, électroniques et visuelles pour répondre en temps utile et avec professionnalisme; et
- En rédigeant un contenu adapté au public et à l'objectif visés, qui soit à la fois précis, clair et concis;

Conformément aux pratiques exemplaires, ainsi qu'aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9133.03 Accompagner et mentorer des apprentis ou des collègues pour soutenir leur apprentissage :

- En déterminant et en partageant les objectifs d'apprentissage;
- En reliant les informations ou les leçons théoriques aux tâches à accomplir;
- En montrant un exemple d'application de certaines compétences;
- En créant des conditions permettant aux mentorés de pratiquer la compétence;
- En évaluant la capacité de l'apprenti(e) ou du (de la) collègue à accomplir des tâches avec de plus en plus d'autonomie;
- En offrant de la rétroaction; et
- En appuyant les apprentis et les collègues dans leur recherche d'activités de formation technique;

Conformément aux meilleures pratiques.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134 Installer des poteaux électriques et des structures métalliques en treillis

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des poteaux électriques et des structures métalliques en treillis pour soutenir les réseaux de distribution et de transport aériens d'électricité. Ce travail est effectué dans des environnements sous tension et hors tension. Les structures de poteaux comprennent les poteaux uniques, les poteaux multiples, les structures d'alignement, les structures d'angle, les structures d'ancrage, les prises, la construction à utilisation conjointe et les poteaux autoportants en bois, en acier, en fibre de verre, en béton ou en stratifié. Les structures métalliques en treillis servent à soutenir les réseaux électriques aériens. Ces structures sont privilégiées pour tenir compte des dégagements accrus requis par la haute tension de fonctionnement, le poids des conducteurs et les plus grandes distances entre les structures.

Compétences

9134.01 Préparer les structures de poteaux :

- En reconnaissant les exigences relatives aux poteaux par référence aux ordres de travail, aux directives écrites et orales, à la documentation technique, aux plans techniques, au matériel et aux données de piquetage, et aux servitudes;
- En identifiant l'emplacement des installations souterraines;
- En vérifiant les informations de l'estampille du poteau, telles que la longueur, la classe, le type de traitement, le type de poteau, la date et le fabricant pour confirmer que le poteau est bien conforme aux normes techniques applicables;
- En choisissant des outils et de l'équipement comme une grue à flèche radiale, une grue, une rétrocaveuse et un palan à moufles en fonction des besoins;
- En inspectant les poteaux pour déceler tout défaut ou problème d'intégrité structurelle;
- En installant un fil de mise à la terre sur les structures de poteaux afin de créer un chemin vers la terre lorsque nécessaire;
- En mesurant les distances de placement du matériel et de l'équipement;
- En perçant des trous selon l'espacement requis; et
- En vérifiant que les trous sont droits et de niveau;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie, au Règl. de l'Ont. 22/04 : Sécurité de la distribution électrique, ainsi qu'aux autres lois et règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9134.02 Installer les structures de poteaux :

- En reconnaissant les exigences relatives aux poteaux par référence aux ordres de travail, aux directives écrites et orales, à la documentation technique, aux plans techniques, au matériel et aux données de piquetage, et aux servitudes;
- En déterminant l'emplacement des services publics;
- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En utilisant des outils et de l'équipement tels qu'une grue à flèche radiale, un crochet Cant et une pince à poteau isolée en fonction des exigences du travail et en suivant les procédures relatives à leur utilisation;
- En creusant un ou plusieurs trous à la profondeur requise à l'aide de la tarière de la grue ou de méthodes d'excavation hydropneumatique;
- En installant des dispositifs de support de la structure de poteaux, selon les besoins, en tenant compte des conditions du sol;
- En installant le poteau dans le trou;
- En sécurisant et en mettant d'aplomb la structure de poteaux;
- En remblayant à l'aide d'une dameuse; et
- En éliminant les matériaux excédentaires;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134.03 Installer les haubans et les ancrages des structures de poteaux :

- En déterminant l'emplacement des services publics;
- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En installant des dispositifs et des barrières de protection;
- En calculant les tensions nécessaires;
- En choisissant et en utilisant des outils et de l'équipement comme des palans à chaîne, une grue à flèche radiale, des élingues et des crochets;
- En installant des ancrages (ancres à vis, ancrages pour la roche, ancrages à plaques croisées, coquilles d'expansion, ancrages à bille), en fonction des exigences du travail et des conditions du sol;
- En installant des accessoires (préformes, écrous d'ancrage à un œil, brides à trois boulons);
- En installant des isolateurs de haubans et des fixations de haubans (haubans d'ancrage, de portée, à ancrage vertical (jambes de force), contrefiches); et
- En assurant la sécurisation et le tensionnement;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134.04 Installer des poteaux en acier, en bois, en stratifié ou en béton dans un environnement sous tension :

- En reconnaissant les exigences relatives aux poteaux par référence aux ordres de travail, aux directives écrites et orales, à la documentation technique, aux plans techniques, au matériel et aux données de piquetage, et aux servitudes;
- En identifiant l'emplacement des installations souterraines;
- En confirmant le type, la classe, la taille, la position et l'emplacement du chantier;
- En utilisant un ÉPI, par exemple des gants en caoutchouc et des vêtements de protection contre les arcs électriques, selon les besoins de la situation;
- En utilisant des protections comme un protège-poteau, des protecteurs de conducteurs et des protections en fibre pour éliminer tout danger de deuxième point de contact;
- En choisissant et en inspectant l'équipement comme les outils isolés, un dispositif aérien, une grue à flèche radiale, une grue, une rétrocaveuse ou un palan à moufles, selon les besoins de la tâche;
- En mettant à la terre et à la masse les véhicules, selon les besoins;
- En répondant aux directives de la personne responsable de la signalisation ou de l'observateur désigné;
- En préparant le trou en fonction des besoins;
- En remblayant; et
- En éliminant les matériaux excédentaires;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux limites d'approche sécuritaires, au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux spécifications des fabricants et aux normes de sécurité de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134.05 Assembler des structures métalliques en treillis (structures d'ancrage, d'angle, d'alignement) :

- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En étalant et en vérifiant les composants des structures métalliques en treillis;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des clés dynamométriques et des perceuses à percussion; et
- En assemblant des composants et de l'équipement à l'aide d'appareils de levage;

Conformément aux spécifications de la construction et des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134.06 Ériger des structures métalliques en treillis :

- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des élingues, des grues et des hélicoptères;
- En disposant et en fixant l'embase ou toute la structure sur le massif;
- En connectant les sections restantes de la structure métallique en treillis en altitude et dans l'ordre;
- En utilisant des haubans temporaires, selon le type de structure, pour assurer la stabilité pendant le montage; et
- En serrant au couple les boulons;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134.07 Installer des haubans et des ancrages de structures de poteaux :

- En déterminant l'emplacement des services publics;
- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des palans à chaîne, une grue à flèche radiale, des crochets et un dynamomètre;
- En choisissant le type d'ancrage à utiliser (ancres à vis, ancrages pour la roche, ancrages à plaques croisées, coquilles d'expansion), en fonction des exigences du travail et des conditions du sol;
- En choisissant la grosseur des câbles de hauban et les attaches de hauban;
- En positionnant et en installant les ancrages pour les structures;
- En assemblant, en fixant et en tendant solidement les câbles de hauban; et
- En vérifiant que la structure est d'aplomb;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9134.08 **Installer les composants de la structure du réseau électrique** tels que les isolateurs, les mises à la terre, les traverses, les contreventements, les plaques de nomenclature et le matériel associé :

- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En déterminant le type et la longueur de l'isolateur et des autres composants, en fonction de la tension de la ligne;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des gants en caoutchouc, des outils de travail sous tension, des outils à main, des outils et de l'équipement de gréage en fonction de la méthode de travail;
- En effectuant le levage et le gréage pour mettre en place les composants;
- En connectant et en fixant les composants;
- En vérifiant le fonctionnement des composants;
- En ajoutant la désignation du circuit et le numéro de la structure aux plaques de nomenclature; et
- En installant des panneaux d'avertissement sur la structure;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9135 Installer des réseaux de conducteurs

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des conducteurs et des câbles aériens qui servent principalement à acheminer l'électricité (transport, distribution) à partir des installations de production (éolienne, solaire, charbon, hydroélectrique), mais ils peuvent également installer divers câbles de communication comme les câbles à fibre optique. Il existe différents types et tailles de conducteurs aériens (primaires et secondaires), et certains sont nus tandis que d'autres sont recouverts.

Compétences

9135.01 Poser des conducteurs et des câbles aériens :

- En repérant les dangers;
- En déterminant la procédure à utiliser (déroutage conventionnel ou sous tension mécanique) en fonction de la tâche à accomplir;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme l'équipement de tirage, l'équipement de déroulage sous tension mécanique, l'équipement de mise à la terre, les crochets autodétachables et les protecteurs isolants, en fonction de la tâche à accomplir;
- En installant des poulies de déroulage sur les poteaux ou les structures métalliques en treillis;
- En faisant passer temporairement un conducteur ou une corde dans les poulies de déroulage pour réduire la friction durant le réglage;
- En fixant l'équipement de tirage sur le conducteur ou la corde; et
- En mettant en place et en utilisant un équipement de déroulage pour installer des conducteurs et des câbles aériens;

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9135.02 Établir la flèche des conducteurs et des câbles aériens :

- En choisissant des outils et de l'équipement comme des crics, des élingues, des palans, des crochets, des nivelettes, des oscilloscopes, des transits et des dynamomètres;
- En réglant la tension des conducteurs et des câbles selon les tableaux des flèches, la température, le type de conducteur, le poids et la tension; et
- En fixant les conducteurs et les câbles sur la quincaillerie de raccordement en fonction du type et de la taille des conducteurs (crics, élingues, chaînes, crochets, nivelettes, oscilloscopes, transits et dynamomètres);

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9135.03 Raccorder des conducteurs et des câbles aériens :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des pinces d'électricien, des clés à rochet, des clés à molette et des clés à impact sans fil en fonction des exigences du travail;
- En transférant les conducteurs et les câbles des poulies de déroulage aux isolateurs;
- En fixant solidement les conducteurs et les câbles au moyen de pinces ou d'attaches;
- En installant des composants (volets, écarteurs, marqueurs aériens, garnitures à hélice); et
- En retirant les poulies de déroulage;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9135.04 Installer des épissures et des connexions sur les conducteurs aériens :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des brosses métalliques, des cisailles à conducteurs, des presses, des crics et des outils à charge explosive;
- En choisissant des manchons (automatiques, mécaniques, à compression, à implosion) en fonction des exigences du travail;
- En appliquant un manchon sur les extrémités des conducteurs et câbles aériens à épisser;
- En appliquant des connecteurs (à charge explosive, mécaniques, à compression, à implosion) sur les extrémités des conducteurs aériens; et
- En exécutant des techniques d'épissage;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes techniques et aux politiques et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136 Installer des réseaux d'alimentation souterrains et marins

Description de la compétence : Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des câbles souterrains et marins pour des raisons esthétiques, de dégagement, géographiques et de sécurité. Ce type d'installation exige des précautions particulières au moment de la pose. En cas de mauvaise installation, la réparation est plus coûteuse et prend plus de temps.

Compétences

9136.01 Installer des fondations en béton ou en fibre de verre pour l'équipement, y compris les cabines blindées de matériel de commutation, les transformateurs montés sur socle et les chambres de raccordement immergées :

- En examinant les spécifications conceptuelles, les plans parcellaires et les renseignements topographiques afin de déterminer la zone désignée pour l'installation;
- En confirmant que les informations de localisation des services publics ont été obtenues;
- En effectuant une excavation pour la mise en place des fondations à l'aide d'outils tels que des excavatrices, des rétrocaveuses ou un équipement hydropneumatique;
- En installant les matériaux de construction nécessaires et en nivelant et en compactant le sol d'appui;
- En utilisant des appareils de gréage et de hissage pour positionner les fondations préfabriquées;
- En raccordant le conduit à la fondation;
- En remblayant les tranchées à l'aide de matériaux (sable, remblai propre, sol indigène);
- En damant le sol à l'aide d'un équipement de compactage; et
- En éliminant les matériaux excédentaires;

Conformément aux recommandations des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9136.02 Installer des conduits et des câbles souterrains :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des trancheuses, des charrues vibratoires, des foreuses directionnelles, des rétrocaveuses, des dameuses, des pelles, des treuils pneumatiques, des treuils électriques, des émerillons et des filets de câbles de tirage;
- En creusant des tranchées pour le placement de conduits et de câbles selon les spécifications conceptuelles, les plans parcellaires et les renseignements topographiques;
- En installant des conduits dans une tranchée ou une gouttière;
- En installant des cordes de tirage ou des rubans pour faciliter les prochaines installations de câbles;
- En remblayant les tranchées à l'aide de matériaux (sable, remblai propre, sol indigène);
- En damant le sol à l'aide d'un équipement de compactage;
- En préparant les conduits pour l'installation des câbles, en nettoyant et en dégagant les conduits;
- En appliquant du lubrifiant pour câbles pour réduire la friction au moment de passer les câbles dans les conduits;
- En attachant des connexions de tirage (émerillons, filet de câble de tirage) à la corde de tirage;
- En tirant les câbles dans les conduits; et
- En étiquetant les câbles;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.03 Placer des câbles enfouis :

- En creusant des tranchées au moyen d'outils et d'équipement comme des trancheuses, des charrues vibratoires, des foreuses directionnelles, des rétrocaveuses, des dameuses, des pelles, des émerillons et des filets de câbles de tirage;
- En plaçant des câbles enfouis souterrains et marins dans une tranchée ou une gouttière;
- En étiquetant les câbles afin de déterminer le circuit et les phases;
- En remblayant les tranchées à l'aide de matériaux (sable, remblai propre, sol indigène);
- En damant le sol; et
- En éliminant les matériaux excédentaires;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux plans parcellaires et aux renseignements topographiques, ainsi qu'aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.04 Épisser des câbles souterrains :

- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des brosses métalliques, des coupe-câbles, des machines à dénuder, des presses, des rubans à mesurer, des clés à rochet, des scies à métaux, des pinces d'électricien et des couteaux à démastiquer pour épisser des câbles souterrains et marins;
- En préparant les câbles (à neutre concentrique, sans écran, blindés);
- En appliquant des manchons à compression au besoin sur les extrémités des câbles à épisser;
- En installant une connexion par compression;
- En réalisant l'épissage; et
- En étiquetant les circuits et les phases;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.05 Installer des boîtiers de jonction et des cabines blindées de matériel de commutation souterrains, comme des équipements immergés et montés sur socle et des supports pour service secondaire :

- En identifiant les exigences en fonction des spécifications conceptuelles, des plans parcellaires et des renseignements topographiques;
- En utilisant un équipement de gréage et de hissage pour placer l'équipement sur la fondation; et
- En fixant ou en boulonnant l'équipement;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.06 Finir la connexion des câbles souterrains :

- En identifiant et en isolant les câbles, au moyen d'équipement d'identification et de techniques et procédures applicables;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des brosses métalliques, des coupe-câbles, des machines à dénuder, des presses, des rubans à mesurer, des clés à rochet, des scies à métaux, des pinces d'électricien, des hachettes et des pistolets thermiques pour finir la connexion des câbles souterrains et marins;
- En préparant les câbles souterrains et marins pour le raccordement;
- En appliquant des raccords sur l'extrémité de l'équipement souterrain; et
- En installant des terminaisons (rubans, terminaisons thermorétractibles, terminaisons rétractibles à froid, connecteurs de conducteurs, coudes, cônes de contrainte, kits de terminaison, coudes en forme de T);
- En réalisant des essais visant à confirmer l'intégrité des câbles souterrains et marins à l'aide de méthodes de calcul des ondes au-delà de la gamme des ondes myriamétriques, de calcul des ondes myriamétriques, d'essais de résistance et d'essais diélectriques, selon les besoins de la tâche;
- En étiquetant les câbles souterrains afin de déterminer le circuit et les phases; et
- En raccordant les câbles terminés à l'équipement;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.07 Installer des câbles marins :

- En creusant des tranchées au moyen d'outils et d'équipement comme des trancheuses, des charrues vibratoires, des foreuses directionnelles, des rétrocaveuses, des dameuses, des pelles, des émerillons et des filets de câbles de tirage;
- En utilisant de l'équipement marin pour accéder à l'emplacement et poser des câbles marins enfouis dans une tranchée ou une gouttière;
- En coulant du béton autour des câbles sur le littoral pour éviter les dommages causés par la glace;
- En étiquetant les câbles afin de déterminer le circuit et les phases;
- En remblayant les tranchées à l'aide de matériaux (sable, remblai propre, sol indigène);
- En damant le sol; et
- En éliminant le sol excédentaire;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux plans parcellaires et aux renseignements topographiques, ainsi qu'aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.08 Épissier des câbles marins :

- En utilisant de l'équipement d'essai pour confirmer l'isolement des câbles;
- En utilisant de l'équipement marin pour relever les câbles;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des brosses métalliques, des coupe-câbles, des machines à dénuder, des presses, des rubans à mesurer, des cisailles à rochet, des scies à métaux, des pinces d'électricien et des couteaux pour épisser des câbles marins;
- En préparant les câbles (à neutre concentrique, sans écran, blindés);
- En appliquant des manchons à compression au besoin sur les extrémités des câbles à épisser;
- En effectuant une connexion mécanique ou par compression;
- En réalisant l'épissage; et
- En étiquetant les circuits et les phases;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9136.09 Finir la connexion des câbles marins

- En identifiant et en isolant les câbles, au moyen d'équipement d'identification et de techniques et procédures applicables;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des brosses métalliques, des coupe-câbles, des machines à dénuder, des presses, des rubans à mesurer, des clés à rochet, des scies à métaux, des pinces d'électricien, des hachettes et des pistolets thermiques pour finir la connexion des câbles souterrains et marins;
- En préparant les câbles souterrains et marins pour le raccordement;
- En appliquant des raccords sur l'extrémité de l'équipement souterrain; et
- En installant des terminaisons (coudes, cônes de contrainte, coudes en forme de T);
- En réalisant des essais visant à confirmer l'intégrité des câbles souterrains et marins à l'aide de méthodes de calcul des ondes au-delà de la gamme des ondes myriamétriques, de calcul des ondes myriamétriques, d'essais de résistance et d'essais diélectriques, selon les besoins de la tâche;
- En étiquetant les câbles marins afin de déterminer le circuit et les phases; et
- En raccordant les câbles terminés à l'équipement;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9137 Installer l'équipement de commande de tension

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des transformateurs, des condensateurs, des régulateurs, des commutateurs et des bobines de réactance afin de commander ou de modifier la tension et de conserver le bon facteur de puissance.

Compétences

9137.01 Installer des transformateurs de réseaux aériens tels que des transformateurs montés sur un poteau, montés sur une base ou triphasés autonomes, ou des batteries de transformateurs :

- En interprétant les exigences d'installation à partir de schémas ou de spécifications conceptuelles;
- En examinant le chantier pour vérifier s'il existe des restrictions physiques;
- En sélectionnant le transformateur requis pour l'application sur un poteau ou sur une base en vérifiant les informations de la plaque signalétique;
- En choisissant les composants des transformateurs, comme l'âme, les enroulements, l'huile, les embouts, les joints, les réservoirs, les couvercles, les prises et les changeurs de prises, les supports de fixation, les commutateurs, les disjoncteurs, les fusibles et les indicateurs de défaut;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des plateformes élévatrices de travail, des outils en PRFV (perches isolantes), des multimètres, des indicateurs de transposition de phases et des testeurs de transformateurs;
- En vérifiant et en changeant les connexions internes (à double enroulement, autotransformateur, tertiaire) en fonction de la tension requise;
- En perçant des trous ou en accrochant les supports de transformateur;
- En hissant et en accrochant le transformateur;
- En fixant le transformateur aérien à la structure et en attachant le matériel associé;
- En plaçant et en fixant solidement les transformateurs montés sur une base à une base;
- En effectuant des connexions de câblage telles que primaire, secondaire, mise à la terre, parallèle, triangle-triangle, étoile-étoile, triangle-étoile, étoile-triangle, en V à étoile-en V à triangle, en V à triangle-en V à triangle;
- En exécutant les exigences et les procédures avant et pendant le service;
- En mettant sous tension le transformateur et en vérifiant la tension, l'ordre des phases et l'intensité de courant électrique;
- En installant des étiquettes d'identification sur les transformateurs montés sur une base; et
- En effectuant des vérifications pendant l'utilisation et en connectant les câbles du secondaire;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9137.02 Installer des transformateurs de réseaux souterrains :

- En utilisant l'ÉPI et l'équipement nécessaire à la tâche;
- En installant des fondations en béton ou en fibre de verre au besoin;
- En confirmant l'isolement des câbles;
- En sélectionnant le transformateur requis pour l'application sur un poteau ou sur une base en vérifiant les informations de la plaque signalétique;
- En utilisant l'équipement de levage et de gréage;
- En plaçant et en fixant solidement les transformateurs montés sur une base à une base;
- En faisant la terminaison des connexions du primaire;
- En connectant les câbles du secondaire;
- En exécutant des vérifications opérationnelles avant et pendant le service;
- En mettant sous tension le transformateur et en vérifiant la tension, l'ordre des phases et l'intensité de courant électrique; et
- En installant des étiquettes d'identification sur les transformateurs montés sur une base;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9137.03 Installer des transformateurs immergés

- En utilisant l'ÉPI et de l'équipement comme des indicateurs de transposition de phases et des voltmètres, selon les besoins de la tâche;
- En confirmant l'isolement des câbles;
- En utilisant des pompes pour éliminer l'excès d'eau dans la chambre;
- En utilisant des bateaux, des barges et de l'équipement marin pour accéder à des emplacements marins au besoin;
- En utilisant de l'équipement de gréage pour abaisser, positionner et fixer le transformateur;
- En faisant la terminaison des connexions du primaire;
- En exécutant des vérifications opérationnelles avant et pendant le service; et
- En mettant sous tension le transformateur et en vérifiant la tension, l'ordre des phases et l'intensité de courant électrique en connectant les câbles du secondaire;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9137.04 Installer des condensateurs :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des plateformes élévatrices de travail, des outils en PRFV (perches isolantes) et des multimètres en fonction des exigences du travail;
- En choisissant le condensateur (connexion en parallèle, en série, en série-parallèle) en fonction des exigences du travail;
- En vérifiant la sélection des condensateurs en fonction des normes techniques et de l'entreprise;
- En éliminant le risque de charge capacitive lors de l'installation et du retrait des condensateurs;
- En montant et en connectant les condensateurs sur la structure;
- En exécutant des procédures d'essai (visuelles et électriques) sur les condensateurs, les composants et les accessoires (isolation diélectrique, plaques, boîtiers, embouts); et
- En mettant sous tension et hors tension les condensateurs;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9137.05 Installer des régulateurs de tension :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des plateformes élévatrices de travail, des perceuses, des outils à compression, des outils en PRFV (perches isolantes), des multimètres et des détecteurs de point mort en fonction des exigences du travail;
- En vérifiant la sélection d'appareils de régulation et de contrôle de la tension en fonction des normes techniques;
- En hissant les régulateurs de tension au moyen d'une grue à flèche radiale;
- En installant des appareils de régulation et de contrôle de la tension, comme des réacteurs de connexion, des changeurs de prises (à la charge et à la décharge), des régulateurs de tension et des autosupprimeurs;
- En plaçant et en fixant solidement des appareils de régulation et de contrôle de la tension;
- En connectant des appareils de régulation et de contrôle de la tension;
- En mettant en service et hors service des appareils de régulation et de contrôle de la tension; et

- En mettant en marche des appareils de régulation et de contrôle de la tension pour en mettre à l'essai la fonctionnalité;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9137.06 Installer des commutateurs :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des outils à compression, des outils en PRFV (perches isolantes) et des outils à charge explosive en fonction des exigences du travail;
- En plaçant à l'endroit spécifié et en sécurisant l'équipement en suivant les procédures associées au type de commutateur en question;
- En effectuant les connexions pour rendre le commutateur opérationnel;
- En réglant le commutateur au besoin;
- En vérifiant que les commutateurs sont opérationnels en conjonction les uns avec les autres, le cas échéant; et
- En confirmant avec l'autorité de contrôle la position normale de fonctionnement des commutateurs (normalement ouvert, normalement fermé);

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9138 Installer l'équipement de protection du réseau

Description de l'ensemble de compétences Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des disjoncteurs réenclencheurs, des sectionneurs et des fusibles aux commutateurs électroniques pour protéger l'équipement de ligne. Les parafoudres servent à dissiper la surtension.

Compétences

9138.01 Installer des disjoncteurs réenclencheurs et des composants (manuels et électroniques) comme des voyants, des réservoirs, des bobines de réenclenchement, des contacts, des panneaux de contrôle, des commutateurs, des embouts et des indicateurs d'ouverture et de fermeture :

- En choisissant un disjoncteur réenclencheur (huile, diélectrique solide) en fonction des normes techniques;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des plateformes élévatrices de travail, des outils en PRFV (perches isolantes) et des outils à charge explosive en fonction des exigences du travail;
- En plaçant et en fixant le disjoncteur réenclencheur sur la structure;
- En connectant le disjoncteur réenclencheur;
- En effectuant une commutation pour mettre le disjoncteur réenclencheur sous tension afin d'éviter une panne chez le client ou en plaçant le disjoncteur réenclencheur en parallèle avec des sectionneurs de dérivation; et
- En effectuant des essais opérationnels pour vérifier le fonctionnement et la compatibilité avec le réseau électrique ou le système SCADA;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'entreprise et de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9138.02 Installer des sectionneurs :

- En choisissant le sectionneur en fonction des normes techniques;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des plateformes élévatrices de travail, des outils en PRFV (perches isolantes) et des outils à charge explosive en fonction des exigences du travail;
- En plaçant et en fixant solidement les sectionneurs;
- En connectant les sectionneurs;
- En mettant sous tension les sectionneurs; et
- En effectuant des essais opérationnels pour vérifier le fonctionnement et la compatibilité avec le réseau électrique;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'entreprise et de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9138.03 Installer des fusibles (à expulsion, à baïonnette et de protection) :

- En identifiant et en choisissant les fusibles en fonction de l'équipement, de l'entreprise et des normes techniques;
- En inspectant le commutateur pour détecter tout défaut, comme une fissure, un mauvais alignement des composants, un éclat ou un bris;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des clés, des pinces, des multimètres ou des outils en PRFV (perches isolantes) en fonction des exigences du travail;
- En plaçant les fusibles dans les ensembles porteurs;
- En plaçant l'ensemble porteur dans le commutateur et en mettant celui-ci sous tension; et
- En effectuant une inspection visuelle ou en réalisant un essai de continuité au multimètre pour repérer les fusibles défectueux;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'entreprise et de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9138.04 Installer des parafoudres :

- En repérant les risques liés aux parafoudres;
- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En choisissant les parafoudres en fonction des normes techniques;
- En confirmant que la sélection de parafoudres est compatible avec la sélection de tension;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des clés, des pinces ou des outils en PRFV (perches isolantes) en fonction des exigences du travail;
- En effectuant une inspection des parafoudres pour détecter tout défaut, comme des composants endommagés, des fissures, des cassures ou des déchirures; et
- En montant et en connectant les parafoudres dans le respect des procédures établies;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9139 Installer des appareils de mesure

Description de l'ensemble de compétences Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des équipements de mesure primaires et secondaires qui servent à mesurer la consommation électrique à tous les niveaux de tension.

Compétences

9139.01 Installer des compteurs primaires tels que des réservoirs, des armoires et des unités de mesure :

- En choisissant l'équipement et les composants de mesure primaires, tels que les transformateurs de courant et les transformateurs de potentiel, les panneaux de contrôle et les socles de compteur en fonction des exigences et des normes techniques;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des plateformes élévatrices de travail et des outils en PRFV (perches isolantes) selon les besoins de la tâche;
- En montant l'armoire à compteurs sur la structure; et
- En raccordant au réservoir;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9139.02 **Installer des compteurs secondaires** tels que des compteurs intégrés, des compteurs branchés sur transformateurs, des compteurs à bases et des compteurs intelligents (collecteurs, répétiteurs) :

- En choisissant l'équipement et les composants de mesure secondaires, tels que les transformateurs de courant et les transformateurs de potentiel, et les panneaux de contrôle en fonction des exigences du travail et des normes techniques;
- En utilisant des outils et de l'équipement tels que des pinces, des tournevis, des multimètres, des clés hexagonales et des extracteurs de compteur;
- En effectuant des vérifications de sécurité de base sur le compteur afin de détecter tout panneau endommagé, tout isolateur brisé ou toute connexion lâche;
- En installant le conducteur et en réalisant les connexions;
- En effectuant les essais de base sur le compteur, par exemple la vérification de la tension, de la charge et de la continuité;
- En mettant en place et en fixant dans le socle, et en installant un anneau et un joint de compteur; et
- En enregistrant les lectures du compteur;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9140 Installer des appareils de communication

Description de la compétence : Les techniciens de lignes d'énergie électrique installent des antennes cellulaires et transfèrent les lignes de communication entre les structures, ce travail étant effectué à proximité des lignes de distribution et de transport à haute tension. À ce titre, les techniciens de lignes d'énergie électrique doivent procéder à une évaluation des risques visant à repérer les dangers associés à l'installation d'équipement de communication.

Compétences

9140.01 Installer des antennes cellulaires :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des clés et de l'équipement de gréage en fonction des exigences du travail;
- En maintenant des limites d'approche sécuritaires lors du montage d'antennes cellulaires;
- En sécurisant le matériel; et
- En faisant passer les câbles électriques et la fibre optique de l'antenne au sol et en les fixant à la structure;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9140.02 Installer des lignes de communication (lignes de fibre optique, coaxiales et téléphoniques) :

- En repérant et en contrôlant les dangers associés aux lignes de communication et aux appareils électriques à proximité;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des clés et de l'équipement de gréage en fonction des exigences du travail pour transférer les lignes de communication;
- En déboulonnant les pinces de la structure;
- En transférant les lignes de communication vers la nouvelle structure;
- En repositionnant et en fixant le câble d'arrimage; et
- En réattachant les pinces pour sécuriser la ligne de communication;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9141 Installer et entretenir des réseaux de lampadaires

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique assemblent, installent et entretiennent les réseaux de lampadaires.

Compétences

9141.01 Installer des réseaux de lampadaires :

- En utilisant des informations, des schémas ou des diagrammes de câblage;
- En maintenant des limites d'approche sécuritaires;
- En identifiant les normes et procédures de l'entreprise concernant la tension, la puissance, le type requis et l'emplacement;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des perceuses, des plateformes élévatrices de travail, des outils à compression et des multimètres, selon les besoins de la tâche;
- En choisissant les composants et le câblage pour les lampadaires;
- En assemblant les appareils d'éclairage et les bras de fixation;
- En attachant le bras de fixation sur la structure, puis en fixant les appareils;
- En positionnant le lampadaire et en dirigeant la lumière vers la zone visée;
- En raccordant le câblage des appareils et l'alimentation électrique, soit par un système de commande photovoltaïque individuel, soit par un système à fil pilote; et
- En utilisant des compteurs d'essai pour confirmer le fonctionnement des lampadaires;

Conformément aux spécifications des fabricants, au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9141.02 **Entretien des réseaux de lampadaires et leurs composants** (lampes, pare-oiseaux, photocellules, démarreurs, régulateurs de puissance, fusibles, relais, ampoules et condensateurs) :

- En inspectant les lampadaires pour repérer et résoudre tout problème;
- En vérifiant les sources de tension;
- En utilisant des outils comme des plateformes élévatrices de travail et des outils à compression;
- En vérifiant que les composants ne présentent pas de défauts tels que des connexions lâches, des fils brûlés, des photocellules cassées ou des ampoules grillées;
- En testant les composants à l'aide de multimètres pour déterminer les défaillances;
- En nettoyant, en enlevant et/ou en éliminant l'accumulation de débris dans les têtes de lampadaires;
- En réparant et en remplaçant, et en éliminant les composants endommagés; et
- En testant le fonctionnement des lampadaires;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9142 Faire fonctionner les réseaux de distribution et de transport

Description de la compétence : Les techniciens de lignes d'énergie électrique font fonctionner un réseau en changeant sa configuration afin d'isoler les sections, de transférer les charges et de permettre les réparations, les installations ou les mises à jour. Les inspections et l'entretien de routine sont effectués sur les réseaux de distribution et de transport afin de déceler et de prévenir les défauts avant qu'elles n'affectent la fiabilité des réseaux.

Compétences

9142.01 Faire fonctionner les réseaux de distribution comme les réseaux souterrains (radial, à boucle et système de réseau), les réseaux aériens et marins (radial et à boucle) :

- En vérifiant que le travail est effectué au bon endroit en s'appuyant sur les cartes, les plaques de nomenclature, les ordres de travail et les dessins techniques;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des gants de caoutchouc, des outils sectionneurs de charge, des outils en PRFV (perches isolantes), des réseaux de mise à la terre temporaires et des indicateurs de tension selon les exigences du travail;
- En vérifiant les circuits et l'équipement pour éviter les erreurs de commutation;
- En faisant fonctionner l'équipement du réseau, comme les commutateurs (points de raccordement), les colonnes montantes, les disjoncteurs réenclencheurs, les coudes, les condensateurs, les régulateurs et les sectionneurs;
- En changeant le statut du circuit sur ordre de l'autorité de contrôle;
- En mettant à l'essai, en mettant en fonction et en alimentant les nouveaux réseaux de distribution;
- En confirmant l'achèvement des opérations; et
- En effectuant une vérification visuelle et en mettant à l'essai l'achèvement des étapes d'opération;

Conformément aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9142.02 Faire fonctionner les réseaux de transport :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des outils sectionneurs de charge, des outils en PRFV (perches isolantes), des réseaux de mise à la terre temporaires et des indicateurs de tension pour faire fonctionner des réseaux de transport aériens, souterrains et marins;
- En identifiant les circuits et l'équipement pour éviter les erreurs de commutation et vérifier que le travail est effectué au bon endroit et avec le bon appareil;
- En communiquant avec l'autorité de contrôle pour vérifier l'ordre des opérations;
- En faisant fonctionner les commutateurs, les disjoncteurs et les isolateurs de l'équipement du réseau pour changer l'état du circuit en fonction de l'ordre de l'autorité de contrôle;
- En mettant à l'essai, en mettant en fonction et en mettant sous tension les nouveaux réseaux de transport;
- En confirmant l'achèvement en fonction de l'ordre de l'autorité de contrôle; et
- En vérifiant et en mettant à l'essai l'achèvement des étapes d'opération;

Conformément aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9142.03 Effectuer les commutations des stations :

- En portant l'ÉPI nécessaire;
- En identifiant les circuits pour éviter les erreurs de commutation et s'assurer que les travaux sont effectués sur les appareils commutateurs appropriés;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des gants de caoutchouc, des outils sectionneurs de charge, des outils en PRFV (perches isolantes), des réseaux de mise à la terre temporaires et des indicateurs de tension selon les exigences du travail;
- En changeant le statut du circuit sur ordre de l'autorité de contrôle;
- En effectuant des procédures de commutation, de cadenassage et d'étiquetage; et
- En inspectant visuellement, en mettant à l'essai et en confirmant l'achèvement des étapes d'opération;

Conformément au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux procédures de travail de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143 Entretien et réparer les réseaux de transport

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique dépannent et réparent les réseaux de transport pour rétablir le courant et maintenir la fiabilité du réseau. Les réparations sur les réseaux de transport peuvent se faire sur des lignes sous tension ou hors tension.

Compétences

9143.01 Évaluer le réseau de transport et ses composants pour déterminer si des mesures correctives sont nécessaires pour préserver la fiabilité du réseau :

- En lisant des schémas, des cartes et des dessins de conception pour déterminer l'emplacement de la structure;
- En choisissant les outils et l'équipement nécessaires à la tâche, tels que l'équipement de grimpage;
- En inspectant les composants tels que les structures, les bases, les isolateurs, les conducteurs, les interrupteurs et le matériel connexe pour en évaluer l'état et la fiabilité;
- En utilisant l'équipement d'essai comme l'équipement infrarouge, l'équipement thermique et les carottiers pour repérer les déficiences; et
- En documentant les résultats de l'inspection et en produisant des rapports pour classer les réparations en ordre de priorité;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9143.02

Entretien des structures de poteaux comme les poteaux uniques, les poteaux multiples, les structures d'alignement, les structures d'angle, les structures d'ancrage, les prises, la construction à utilisation conjointe et les poteaux autoportants en bois, en acier, en fibre de verre, en béton ou en stratifié pour stabiliser les poteaux et en prolonger la durée de vie :

- En effectuant une inspection pour repérer les déficiences comme la pourriture, les infestations, les chutes ou les dommages;
- En calculant les forces et les tensions afin de vérifier si des forces de contrainte ou de compression agissent sur le poteau;
- En perçant le bois pour en prélever des échantillons et en effectuant des essais acoustiques et au marteau;
- En documentant les déficiences et en déterminant les mesures à prendre;
- En effectuant des travaux d'assainissement en insérant ou en remplaçant des extensions de tête ou en les remplaçant à des fins de dégagement ou de réparation (étêtage, recouvrement et traitement), selon les besoins;
- En remplaçant les poteaux, les mises à la terre et les protecteurs de la structure;
- En redressant le poteau au moyen d'une grue à flèche radiale, d'une rétrocaveuse, d'un palan à moufles et de perches à poteau;
- En installant, en repositionnant, en enlevant et en fixant des systèmes de haubanage temporaires ou permanents, selon les conditions;
- En remblayant et en compactant les matériaux à l'aide d'équipement tel qu'une dameuse hydraulique ou mécanique, et en éliminant les matériaux;
- En confirmant l'intégrité de la structure; et
- En documentant les travaux d'entretien réalisés;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.03 Entretien des structures métalliques en treillis :

- En choisissant l'équipement de grimpage et d'autres équipements selon les besoins;
- En inspectant et en évaluant les éléments de la structure, comme les treillis en acier, les boulons d'assemblage, le matériel d'haubanage et les bases afin de détecter toute corrosion, tout défaut ou toute fixation détériorée ou brisée, ainsi que des contreventements manquants ou lâches;
- En déterminant les priorités et en documentant la maintenance requise;
- En utilisant des outils et de l'équipement tels que des clés dynamométriques, des clés à mâchoires, des broches d'assemblage et des plateformes élévatrices de travail pour fixer les structures métalliques en treillis et les contreventements;
- En installant, en enlevant ou en remplaçant l'équipement défectueux, selon les besoins; et
- En installant ou en repositionnant des points d'ancrage;
- En assemblant et en tendant les câbles de hauban;
- En réparant et en enveloppant les bases en béton;
- En peignant la structure pour préserver la durée de vie; et
- En documentant les travaux réalisés;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.04 **Entretien des composants du réseau de transport** tels que des isolateurs, des mises à la terre, des traverses, des bretelles non isolées, des manchons conducteurs, des garnitures de protection, des coquilles de réparation et des articles associés :

- En vérifiant et en évaluant l'équipement et les composants pour repérer les défauts ou des fixations détériorées ou brisées;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme de l'équipement d'essai, des outils de travail sous tension, des outils à main, des outils et de l'équipement de gréage en fonction de la méthode de travail;
- En remplaçant ou en réparant des composants d'après les rapports d'inspection;
- En éliminant les contaminants des contacts des sectionneurs et des isolateurs;
- En faisant fonctionner manuellement l'équipement et les appareils pour qu'ils soient conformes aux spécifications conceptuelles; et
- En documentant les travaux d'entretien réalisés;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et aux exigences en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.05 **Effectuer le dégagement des lignes et l'enlèvement** de la végétation incompatible causant des dommages ou une interruption de l'alimentation autour des systèmes électriques sous tension et rétablir l'alimentation :

- En effectuant une évaluation des risques afin de repérer les dangers tels que le matériel aérien et souterrain, la proximité des conducteurs par rapport au chantier, les risques environnementaux et les dangers liés au sol, aux arbres ou à la végétation;
- En déterminant la méthode d'enlèvement;
- En utilisant des outils et de l'équipement tels que des scies à chaîne, des scies à main, des scies à lame hydraulique, de l'équipement de gréage, des scies à élaguer et des dispositifs aériens;
- En suivant les procédures de coupe pour l'abattage ou l'enlèvement par sections d'un arbre en toute sécurité; et
- En documentant les travaux d'entretien réalisés;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et aux lois et aux règlements environnementaux en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.06 **Dépanner les réseaux aériens de transport** afin d'évaluer les besoins de réparation :

- En patrouillant dans les circuits pour repérer les problèmes tels que les dommages causés par les arbres tombés, les structures endommagées, les lignes tombées et l'équipement et les composants défectueux;
- En utilisant de l'équipement d'essai (indicateurs de potentiel, indicateurs de défauts, contrôleurs-repéreurs de phases) pour diagnostiquer les systèmes de transport aérien;
- En utilisant des dispositifs (commutateurs, disjoncteurs, bretelles) pour isoler des sections de lignes de transport en fonction des ordres de l'autorité de contrôle;
- En documentant les procédures de commutation; et
- En signalant les problèmes, les mesures requises (réparation, remplacement, dépannage, commutation) et le temps de réparation approximatif;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants, aux normes techniques, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.07 Réparer les réseaux aériens de transport :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des dispositifs aériens, des échelles, des scies à chaîne, des réseaux de mise à la terre temporaires, des mâts de levage, des outils de travail sous tension, des outils et de l'équipement de gréage et des plateformes d'embarquement en fonction de la tâche à accomplir;
- En suivant les procédures de travail telles que les méthodes de mise à la terre, de mise à la masse et de travail sous tension, selon les besoins;
- En enlevant les obstructions (arbres, animaux sauvages) afin d'accéder à la structure et aux composants;
- En remplaçant des composants et des accessoires comme des traverses de poteaux (bois d'œuvre), des conducteurs, des poteaux et des isolateurs;
- En déplaçant des conducteurs sous tension en utilisant des méthodes de travail sous tension électrique pour le serrage et le desserrage tout en maintenant un contrôle positif et des limites d'approche sécuritaires;
- En réparant ou en épissant des conducteurs et des câbles selon les besoins;
- En rétablissant le fonctionnement normal du système; et
- En signalant les réparations ou les remplacements effectués;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants, aux diagrammes opérationnels, aux normes techniques, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.08 Dépanner les réseaux souterrains de transport :

- En utilisant de l'équipement d'essai comme des indicateurs de potentiel, des appareils d'essais diélectriques et des appareils de vérification de haute tension en fonction des exigences du travail, pour localiser les défauts;
- En isolant le circuit en fonction de l'ordre de commutation de l'autorité de contrôle et des procédures de travail;
- En inspectant les composants et les accessoires comme des câbles (armés et blindés), la protection des câbles, la prise de masse des réseaux, des réseaux de conduits, des réseaux enfouis, des terminaisons et des épissures pour détecter les dommages, les dangers et les défauts;
- En documentant les résultats de l'inspection; et
- En signalant les problèmes, les mesures requises (réparation, remplacement, dépannage) et le temps de réparation approximatif;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux diagrammes opérationnels, à l'autorité de contrôle, aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.09 Réparer les réseaux souterrains de transport :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des outils de travail sous tension, des réseaux de mise à la terre temporaires, des indicateurs de potentiel et des outils de gréage en fonction des exigences du travail;
- En suivant les procédures de travail requises, telles que la mise à la terre, la mise à la masse et la mise à l'essai des câbles;
- En exposant les câbles défectueux à l'aide de creusage mécanique, de creusage manuel et d'excavateurs hydropneumatiques selon les besoins;
- En réparant ou en remplaçant des composants comme des câbles (armés, blindés), la protection des câbles, la prise de masse des réseaux, des réseaux de conduits, des réseaux enfouis, des terminaisons et des épissures en fonction des besoins;
- En utilisant de l'équipement d'essai comme des indicateurs de potentiel, des appareils d'essais diélectriques et des appareils de vérification de haute tension pour vérifier l'intégrité de la réparation du défaut;
- En effectuant des procédures de commutation pour rétablir l'état de fonctionnement normal du réseau; et
- En faisant rapport des réparations effectuées, et de la restauration du réseau;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, à l'autorité de contrôle, aux diagrammes opérationnels, aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.10 Dépanner les réseaux marins de transport :

- En utilisant de l'équipement marin pour accéder à l'emplacement;
- En utilisant de l'équipement d'essai comme des indicateurs de potentiel, des appareils d'essais diélectriques et des appareils de vérification de haute tension en fonction des exigences du travail, pour localiser les défauts;
- En isolant le défaut, les dommages et les dangers en fonction de l'ordre de commutation de l'autorité de contrôle et des procédures de travail;
- En effectuant une inspection pour détecter les composants et les accessoires défectueux comme des câbles (armés, blindés), la protection des câbles, la prise de masse des réseaux, des réseaux de conduits, des réseaux enfouis, des terminaisons et des épissures;
- En documentant les résultats de l'inspection; et
- En signalant les problèmes, les mesures requises (réparation, remplacement, dépannage) et le temps de réparation approximatif;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, à l'autorité de contrôle, aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9143.11 Réparer les réseaux marins de transport :

- En utilisant de l'équipement marin pour accéder à l'emplacement;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des outils de travail sous tension, des réseaux de mise à la terre temporaires, des indicateurs de potentiel et des outils de gréage en fonction des exigences du travail;
- En suivant les procédures de travail telles que la mise à la terre, la mise à la masse et la mise à l'essai des câbles;
- En exposant les câbles défectueux à l'aide de creusage mécanique, de creusage manuel et d'excavateurs hydropneumatiques à des fins de réparation ou de remplacement;
- En réparant ou en remplaçant des composants comme des câbles (armés, blindés), la protection des câbles, la prise de masse des réseaux, des réseaux de conduits, des réseaux enfouis, des terminaisons et des épissures en fonction des besoins;
- En utilisant de l'équipement d'essai comme des indicateurs de potentiel, des appareils d'essais diélectriques et des appareils de vérification de haute tension pour vérifier l'intégrité de la réparation du défaut;
- En utilisant des procédures de commutation pour rétablir l'état de fonctionnement normal du réseau; et
- En faisant rapport des réparations effectuées ou des remplacements de composants, et de la restauration du réseau;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, à l'autorité de contrôle, aux spécifications des fabricants, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144 Entretien et réparer les réseaux de distribution

Description de l'ensemble de compétences : Les techniciens de lignes d'énergie électrique dépannent et réparent les réseaux de distribution pour rétablir le courant et maintenir la fiabilité du réseau. Les réparations sur les réseaux de distribution peuvent se faire sur des lignes sous tension ou hors tension. Selon l'état de l'équipement, les procédures de réparation et les considérations connexes varieront.

Compétences

9144.01 Évaluer le réseau de distribution et ses composants pour déterminer si des mesures correctives sont nécessaires pour préserver la fiabilité du réseau :

- En inspectant des composants tels que des poteaux, des isolateurs, des conducteurs, des haubans, des ancrages, des interrupteurs et le matériel connexe pour en évaluer l'état et la fiabilité;
- En utilisant l'équipement d'essai comme l'équipement infrarouge et l'équipement thermique pour repérer les déficiences; et
- En documentant les résultats de l'inspection et en produisant des rapports pour classer les réparations en ordre de priorité;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

9144.02 Évaluer le fonctionnement des postes de distribution électrique pour déterminer si une mesure corrective est nécessaire :

- En écoutant pour déterminer si le courant est touché ou interrompu;
- En effectuant une inspection pour repérer les obstructions visibles, les déficiences, les dispositifs ouverts, les parafoudres ou les isolateurs défectueux;
- En inspectant des composants tels que des fusibles, des prises, des disjoncteurs réenclencheurs, des dispositifs de mesure, de l'équipement d'entretien des postes, des dispositifs de mise à la terre, des dispositifs d'amélioration de la qualité de l'onde, des commutateurs, des connexions aux barres, des indicateurs de défaut, des points de terminaison des câbles, des systèmes de sécurité et d'incendie, de l'équipement SCADA (Supervisory Controlled and Data Acquisition) et d'autres appareils pour déterminer leur état, par exemple s'ils sont endommagés ou s'ils ne sont pas fonctionnels; et
- En documentant les résultats de l'inspection et en présentant un rapport au superviseur;

Conformément aux spécifications conceptuelles, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.03

Entretien le réseau de distribution et ses composants, tels que les transformateurs et les câbles, les compteurs monophasés (base A et base S), les compteurs triphasés, les dispositifs de régulation et de contrôle de la tension, les dispositifs de protection des lignes, les condensateurs de ligne, les postes de commutation, les dispositifs de commutation (à commande simultanée, à rupture de charge et sans rupture de charge, à remplissage de gaz, à remplissage d'huile, diélectriques à semi-conducteurs), les commutateurs en ligne, les ouvreurs de ligne, les transformateurs de courant terminaux, les dispositifs de mesure de la tension primaire et les compteurs instrumentaux autonomes :

- En évaluant les dangers;
- En installant des barrières pour protéger le public de la zone de travail;
- En inspectant les composants tels que les structures, les bases, les isolateurs, les conducteurs, les interrupteurs et le matériel connexe pour en évaluer l'état et la fiabilité;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des gants en caoutchouc, de l'équipement d'essai, des outils de travail sous tension, des outils à main, des outils et de l'équipement de gréage en fonction des exigences du travail;
- En vérifiant l'absence de traces ou de connexions lâches ou détériorées;
- En nettoyant, en lubrifiant, en serrant et en réalignant des composants tels que les connexions de mise à la terre, les goupilles de terminaisons coudées, les traversées intermédiaires, les étriers entretoises, les connecteurs de traversée et les fusibles à bayonnette à cartouche sèche ou immergée;
- En détectant les fuites d'huile et en prélevant des échantillons d'huile;
- En détectant tout retour d'énergie;
- En testant la résistivité du circuit de mise à la terre;
- En remplaçant des composants selon le rapport d'inspection et en effectuant des contrôles préalables à l'installation;
- En éliminant les contaminants des contacts des sectionneurs et des isolateurs;
- En faisant fonctionner manuellement l'équipement et en vérifiant que les appareils sont conformes aux spécifications conceptuelles; et
- En documentant les travaux d'entretien réalisés;

Conformément aux politiques et procédures de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et aux exigences en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.04 Dépanner les réseaux aériens de distribution pour déterminer les problèmes :

- En se référant aux cartes du réseau, aux rapports de dérangement, aux informations de l'autorité de contrôle, aux problèmes antérieurs du réseau et aux mesures correctives, aux données des clients et aux autres sources externes pour déterminer la zone et l'infrastructure touchées;
- En patrouillant dans les circuits pour repérer des dommages visibles tels que des arbres tombés, des poteaux endommagés ou des lignes tombées;
- En confirmant les points normalement ouverts, l'identification des artères d'alimentation et la nomenclature de l'équipement en fonction des informations du réseau;
- En vérifiant l'état des appareils à l'aide d'équipement de test comme des indicateurs de potentiel, des indicateurs de défaut et des voltmètres;
- En évaluant le fonctionnement de composants tels que des fusibles, des prises, des disjoncteurs réenclencheurs, des parafoudres, des dispositifs de mesure, de l'équipement d'entretien des postes, des dispositifs de mise à la terre, des dispositifs d'amélioration de la qualité de l'onde, des commutateurs, des connexions aux barres, des indicateurs de défaut, des points de terminaison des câbles, des systèmes de sécurité et d'incendie, de l'équipement SCADA (Supervisory Controlled and Data Acquisition) et d'autres appareils;
- En effectuant une inspection pour détecter les fluctuations de tension, les niveaux de courant anormaux, les défaillances de transformateurs, l'état des commutateurs, les connexions desserrées ou corrodées, les parafoudres défectueux, les dispositifs de limitation du courant défectueux, les bagues brisées, les mises à la terre non conformes aux normes et les fuites d'huile;
- En vérifiant l'ordre des phases;
- En effectuant une commutation pour sectionner le circuit afin de déterminer l'emplacement du défaut; et
- En signalant le problème, les mesures requises (réparation ou remplacement) et le temps de réparation approximatif à l'autorité de contrôle, ainsi que l'impact sur les clients;

Conformément au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux diagrammes opérationnels, aux imprimés d'état des artères de distribution et aux ordres de commutation, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux exigences en vigueur sur le territoire;

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.05 Réparer les réseaux aériens de distribution :

- En évaluant les dommages et en repérant les dangers;
- En enlevant des objets ou des obstructions afin d'accéder aux structures;
- En isolant les sources primaires et secondaires d'énergie électrique;
- En documentant les procédures de commutation;
- En utilisant des outils et de l'équipement comme des outils de travail sous tension, des réseaux de mise à la terre temporaires, des indicateurs de potentiel, des outils et de l'équipement de gréage et des gants en caoutchouc en fonction des exigences du travail;
- En effectuant des procédures de travail conformes au Code de protection en milieu de travail en électricité, comme la mise à la terre, la mise à la masse, le cadenassage et l'étiquetage;
- En remplaçant des composants et des accessoires comme des transformateurs, des disjoncteurs réenclencheurs, des condensateurs, des conducteurs, la prise de masse des réseaux, des régulateurs de tension, des interrupteurs, des poteaux et des isolateurs :
- En réparant ou en remplaçant des conducteurs;
- En rétablissant l'état de fonctionnement normal du réseau; et
- En faisant rapport des réparations effectuées ou des remplacements de composants, et de la restauration du réseau;

Conformément au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.06 Dépanner les réseaux souterrains de distribution :

- En utilisant des cartes du réseau, des systèmes SCADA et des diagrammes opérationnels pour déterminer l'emplacement de la perturbation;
- En patrouillant dans les circuits pour repérer des dommages visibles tels que des poteaux, des transformateurs ou des cabines blindées de matériel de commutation endommagés;
- En utilisant de l'équipement comme des perches de travail sous tension, des gants en caoutchouc, des contrôleurs-repéreurs de phases, des indicateurs de potentiel, des indicateurs de défaut, des voltmètres, des appareils d'essai d'ondes myriamétriques, des appareils d'essais diélectriques et des testeurs de branchement, selon les besoins;
- En effectuant des commutations pour sectionner le circuit, en réalisant des commutations et des isolations pour déterminer l'emplacement du câble ou de l'équipement défectueux;
- En isolant le défaut et en effectuant la mise à la terre et la mise à la masse pour mettre hors tension l'équipement souterrain;
- En identifiant les composants et accessoires défectueux, et les dommages ou les dangers;
- En documentant la commutation;
- En faisant rapport des problèmes, des mesures requises et du temps de réparation approximatif à l'autorité de contrôle;

Conformément au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux spécifications des fabricants, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.07 Réparer les réseaux souterrains de distribution :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des outils de travail sous tension, des réseaux de mise à la terre temporaires et des outils et de l'équipement de gréage en fonction des exigences du travail;
- En testant les câbles et les connexions au moyen d'équipement d'essai comme des indicateurs de potentiel, des voltmètres, des appareils d'essai d'ondes myriamétriques, des contrôleurs d'isolement, des appareils d'essais diélectriques, des appareils de mesure des contraintes de tension, la réflectométrie temporelle (RT), l'équipement d'imagerie thermique, des camions chute de poids et des détecteurs de défaut de câble au besoin pour détecter les faiblesses ou la non-uniformité, et vérifier l'emplacement des défauts;
- En suivant les procédures temporaires de mise à la terre, de mise à la masse et de commutation, selon les besoins;
- En exposant les câbles défectueux à l'aide de creusage mécanique, de creusage manuel ou d'excavateurs hydropneumatiques selon ce qui convient;
- En réparant, en épissant, en remplaçant et en terminant des câbles;
- En remplaçant des composants et des accessoires comme des câbles (à neutre concentrique, sans écran, blindés), la protection des câbles, la prise de masse des réseaux, des réseaux de conduits, des réseaux enfouis, des transformateurs montés sur une base, de l'équipement de commutation et de l'équipement d'élévation des poteaux;
- En vérifiant l'intégrité de la réparation des défauts à l'aide de l'équipement d'essai requis;
- En utilisant des procédures de commutation pour rétablir l'état de fonctionnement normal du réseau; et
- En documentant les réparations, le remplacement des composants et des accessoires et l'état du réseau;

Conformément au Code de protection en milieu de travail en électricité, aux spécifications des fabricants, aux diagrammes opérationnels, aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.08 Dépanner les réseaux marins de distribution :

- En patrouillant dans les circuits pour repérer les dommages visibles et les commutateurs défectueux;
- En effectuant des commutations pour sectionner le circuit et localiser le câble défectueux au moyen des outils et de l'équipement appropriés;
- En utilisant de l'équipement d'essai tels que des indicateurs de potentiel, des voltmètres, des appareils d'essai d'ondes myriamétriques, des contrôleurs d'isolement, des appareils d'essais diélectriques, des appareils de mesure des contraintes de tension, la réflectométrie temporelle (RT), l'équipement d'imagerie thermique, des camions chute de poids et des détecteurs de défaut de câble pour vérifier l'emplacement des défauts;
- En déterminant les composants et les accessoires défectueux;
- En isolant le défaut et en appliquant une mise à la terre et une mise à la masse pour mettre hors tension l'équipement marin; et
- En documentant la commutation et en signalant le problème, les mesures requises et le temps de réparation approximatif à l'autorité de contrôle et aux clients, selon les besoins;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux diagrammes opérationnels, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9144.09 Réparer les réseaux marins de distribution :

- En utilisant des outils et de l'équipement comme des outils de travail sous tension, des indicateurs de potentiel, des réseaux de mise à la terre temporaires et des outils et de l'équipement de gréage en fonction des exigences du travail;
- En suivant des procédures de travail telles que la mise à la terre temporaire, la mise à la masse, la mise à l'essai des câbles et la commutation au point de terminaison des câbles;
- En utilisant des bateaux, des barges et de l'équipement marin pour accéder à l'emplacement du câble;
- En utilisant des outils et de l'équipement de gréage pour fixer et relever les câbles;
- En réparant, en épissant, en remplaçant et en terminant des câbles;
- En remplaçant des composants et des accessoires comme des câbles (à neutre concentrique, sans écran, blindés), la protection des câbles, la prise de masse des réseaux, des systèmes de protection du littoral, des transformateurs montés sur une base et de l'équipement de commutation;
- En utilisant de l'équipement d'essai (indicateurs de potentiel, indicateurs de défaut, voltmètres, appareils d'essai d'ondes myriamétriques, contrôleurs d'isolement et appareils d'essais diélectriques) pour vérifier l'intégrité de la réparation des défauts;
- En effectuant des procédures de commutation pour rétablir l'état de fonctionnement normal du réseau; et
- En documentant les réparations effectuées ou le remplacement des composants et des accessoires, et la restauration du réseau;

Conformément aux spécifications des fabricants, aux normes techniques, aux politiques et procédures de l'entreprise, aux normes de sécurité de l'industrie et aux lois et aux règlements en vigueur sur le territoire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Acronymes	
DEA	Défibrillateur externe automatisé
ÉPI	Équipement de protection individuelle
PRFV	Plastique renforcé de fibre de verre
RT	Réfectométrie temporelle (contrôleur d'isolement)
SCADA	Supervisory Control and Data Acquisition (système de contrôle et d'acquisition de données)
UWPC	Code de protection de travail en électricité

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage;
- Détient un contrat d'apprentissage enregistré avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences à l'égard de métiers à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-apprenti ou aux taux de salaire qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios et/ou aux taux de salaire qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme du Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens du Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen.
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)		
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage enregistré		Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)		
Adresse		
Téléphone		
Adresse courriel		

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 5

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage enregistré	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.

2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe C – Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
9128	Réaliser des pratiques de travail sécuritaire	
9129	Utiliser et entretenir les outils et l'équipement	
9130	Organiser le travail	
9131	Accéder à la zone de travail	
9132	Utiliser des méthodes de travail sur ligne sous tension	
9133	Démontrer des compétences en communication	
9134	Installer des poteaux électriques et des structures métalliques en treillis	
9135	Installer des réseaux de conducteurs	
9136	Installer des réseaux d'alimentation souterrains et marins	
9137	Installer l'équipement de commande de tension	
9138	Installer l'équipement de protection du réseau	
9139	Installer des appareils de mesure	
9140	Installer des appareils de communication	
9141	Installer et entretenir des réseaux de lampadaires	
9142	Faire fonctionner les réseaux de distribution et de transport	
9143	Entretien et réparer les réseaux de transport	
9144	Entretien et réparer les réseaux de distribution	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

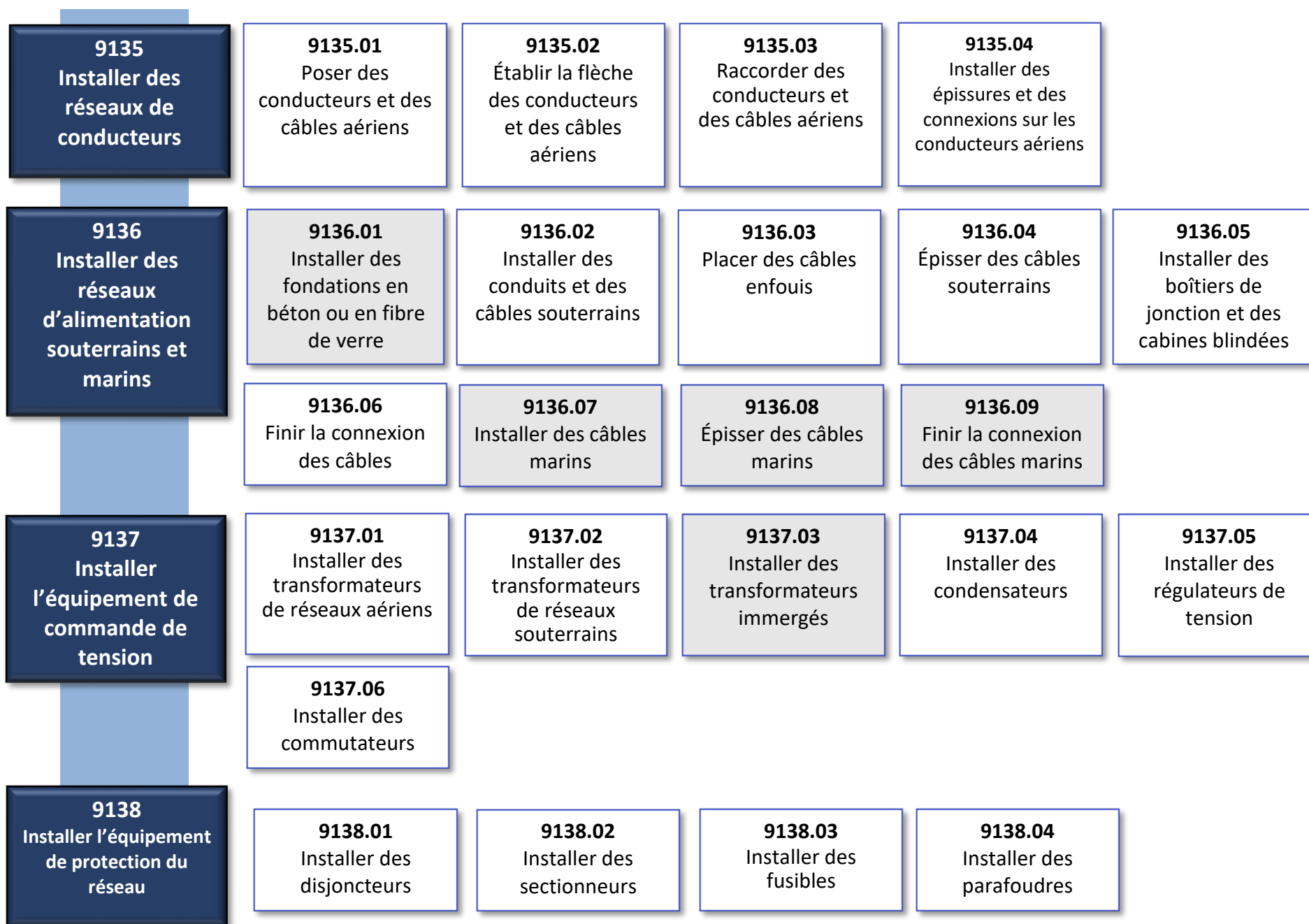
Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

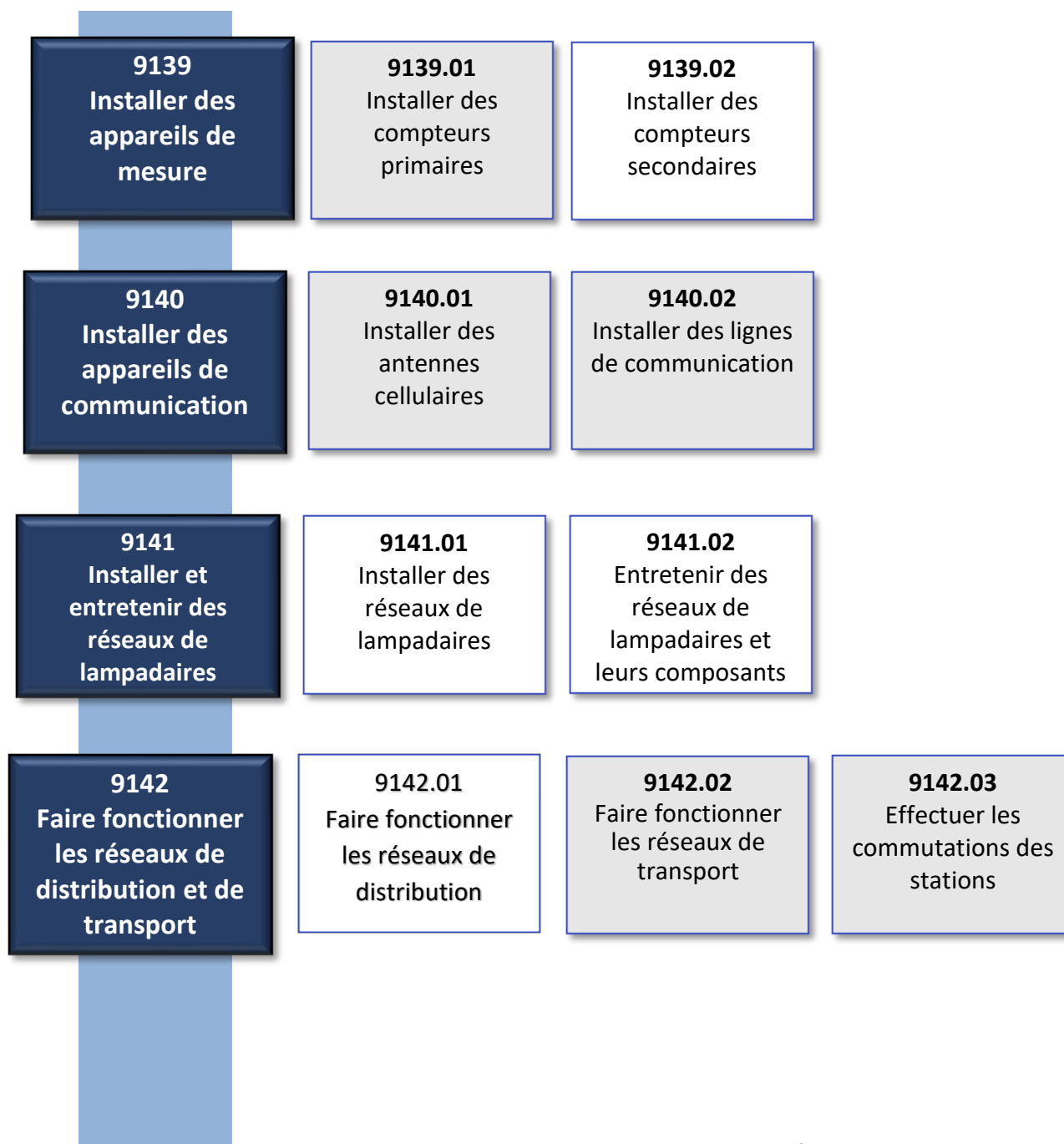
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8











Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge : sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Technicien de lignes d'énergie électrique

